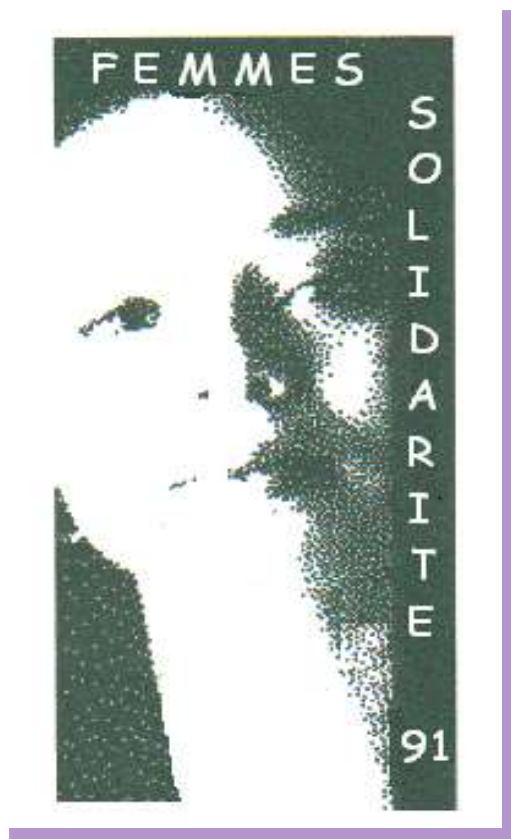


RAPPORT D'ACTIVITE 2018



FEMMES SOLIDARITE 91

10 Quai de la Borde – Bâtiment A2

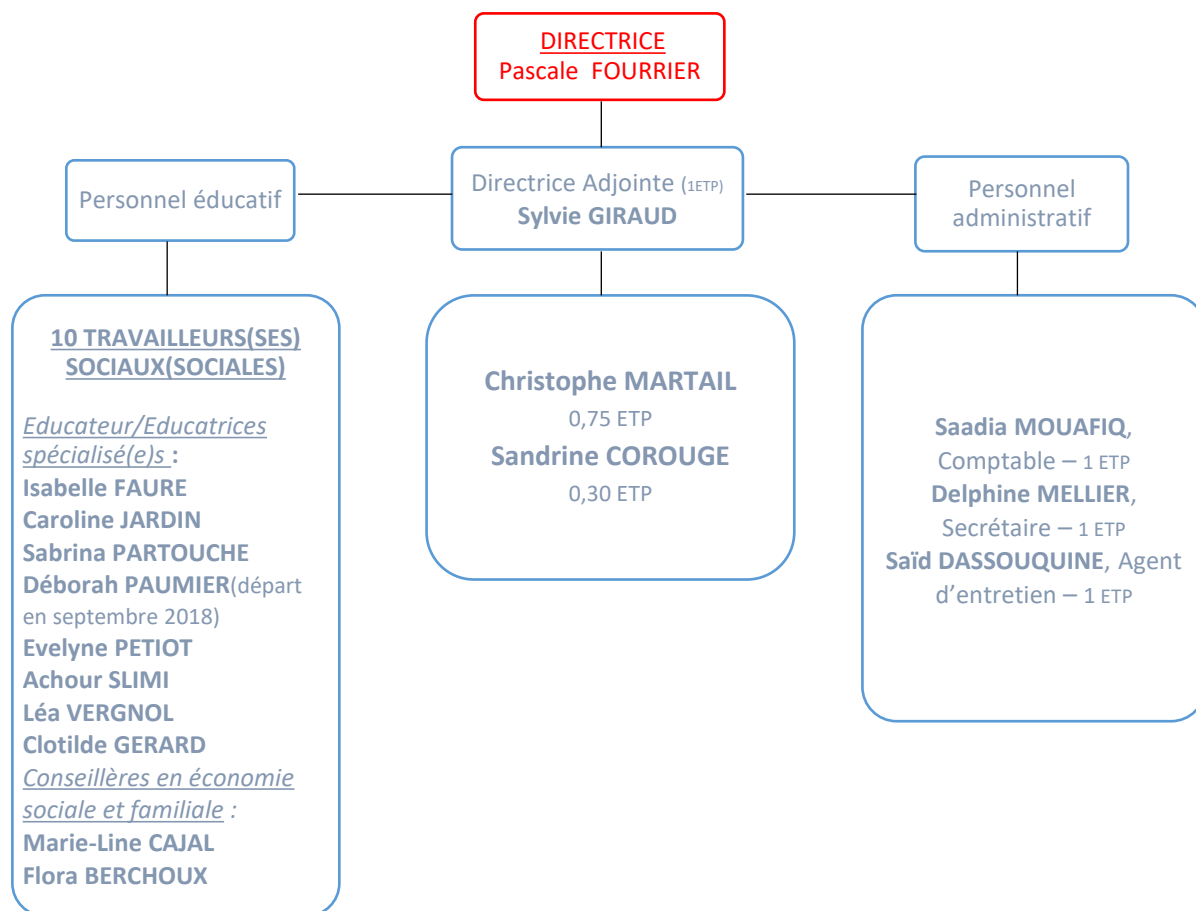
☎ 01 70 58 93 37 **Fax** : 01 70 58 93 39

solidarite-femmes91@wanadoo.fr



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Organigramme de l'établissement.....	3
Introduction.....	4-5
Préambule	6-7
 I. <u>L'Hébergement</u>	
1.1) L'activité de l'hébergement	8-12
1.2) L'accès aux droits.....	13-15
1.3) Le soutien à la parentalité.....	15-16
1.4) Sortie et relogement.....	16-18
1.5) Rapport C.E.S.F.....	18-19
1.6) Rapport psychologue.....	20-21
 II. <u>L'Activité Ecoute / Accueil de jour</u>	
2.1) L'activité Ecoute	22-24
2.2) Les prestations	24-25
2.3) L'activité Accueil	25-28
2.4) La prise en charge thérapeutique	29-30
 III. <u>Les Formations : Sensibiliser & Prévenir</u>	30-32
 <u>Notre affiche « Violences Conjugales »</u>	33



L'ETABLISSEMENT «FEMMES SOLIDARITE 91»

10 Quai de la Borde – Bâtiment A2 – 91130 RIS-ORANGIS
01 70 58 93 37 permanence d'accueil - 01 70 58 93 30 permanence écoute

- Un CHRS spécialisé dans l'accueil des femmes victimes de violences conjugales avec ou sans enfants : 103 places dont 39 en insertion, 19 en CHU et 45 en Urgence Familles
- Un LEAO : Lieu d'Ecoute, d'Accueil et d'Orientation
- des actions de sensibilisation
- une domiciliation administrative

INTRODUCTION

Nous pourrions cette année intituler notre rapport d'activité : « Quel avenir pour les CHRS ? ».

Pour la première fois, en 2018, nos Dotations Globales de Fonctionnement ont fait l'objet d'une baisse considérable. Plus aucune place de CHRS n'ayant été créée ces dernières années, nous sommes en droit de nous poser des questions quant à la pérennisation, en l'état, de nos CHRS.

Certes des places d'urgence ont été créées. A Communauté Jeunesse, nous avons pu ouvrir 30 places supplémentaires pour les familles issues de l'hôtel cette année ; portant ainsi l'ensemble de ces places à 100 places. Si nous nous réjouissons de cette ouverture, pour autant, elles sont financées moitié moins que les places d'insertion alors que nous accueillons ces familles dans les mêmes conditions qu'en CHRS. En effet, depuis toujours, nous veillons à ne faire aucune différence entre une prise en charge en insertion et une prise en charge en urgence. Nous accueillons et accompagnons les ménages avec le même soutien, le même engagement, veillant à ce que chacun, quelle que soit sa « provenance » bénéficie des mêmes droits. Nous avons toujours tenu à ce que chaque équipe bénéficie de l'éclairage d'un psychologue, et que chaque résident, puisse bénéficier d'un soutien psychologique. Nous sommes extrêmement attentifs à la qualité des logements et proposons depuis toujours, au-delà des accompagnements individuels, des accompagnements collectifs.

En un mot, les résidents à Communauté Jeunesse bénéficient d'une prise en charge globale, que leur accompagnement soit financé à 24€ ou à 42€.

La question qui se pose aujourd'hui est comment garantir une qualité d'accompagnement en diminuant le nombre de salariés ? Parce qu'enfin, comment à terme, réduire nos budgets sans réduire notre masse salariale ?

Il semble acquis que l'Etat doit gérer lui-même un budget contraint. Mais comment expliquer, nos baisses de budgets quand la demande augmente ?

Comment accueillir dignement ces populations primo-arrivantes ? Ces populations qui perdent le peu qu'elles ont et se retrouvent à la rue ? Comment ces enfants vont-ils grandir pour devenir les adultes de demain dans une telle précarité ?

Au risque de paraître morose, j'avoue mes inquiétudes face à l'avenir. Nous vivons aujourd'hui dans une société où beaucoup revendiquent avec force et fracas le droit à avoir plus ; plus d'argent, plus d'aide, plus de travail, plus de justice... Nos résidents ne revendiquent rien, juste peut-être le droit à être respectés en étant soutenus dans la dignité.

Communauté Jeunesse tient à sa qualité d'accompagnement mais si l'Etat maintient son positionnement financier, il nous faudra être tout particulièrement innovants pour résister à cette aspiration vers le bas.

Malgré tout, 2018 a été une année de changements et de mouvements importants pour Communauté Jeunesse. Nous avons procédé à certains déménagements. Une équipe du CHRS s'est installée dans de nouveaux locaux à Ris-Orangis, afin de pouvoir accueillir les nouvelles familles accueillies dans le cadre de l'urgence (ALTHO : Alternative à l'Hôtel). De même le PEREN est maintenant basé dans les mêmes locaux que cette équipe, au 10 quai de la Borde.

Concernant le PEREN, l'équipe est aujourd'hui au complet. Nous avons ouvert à Ris, deux permanences pour les enfants et les adolescents et ajouté une journée de permanence le mercredi à Athis-Mons. Les psychologues tissent des liens de partenariats nouveaux avec les acteurs du médico-social sur le secteur de Ris-Orangis.

L'équipe du Logis Mons est elle aussi, enfin au complet ! Nos actions dans le cadre du FNAVDL, menées avec l'association AISH a atteint son rythme de croisière et les résultats sont excellents.

Si je mets l'accent sur les équipes « enfin au complet » c'est qu'effectivement, jamais nous n'avons rencontré autant de difficultés de recrutement et ce, depuis deux ans. Malgré la diversification de nos recherches d'emploi (sites internet, agence de placement, annonces dans les écoles, etc...) le recrutement des travailleurs sociaux est aujourd'hui un véritable parcours du combattant. Il semble que ce soit un problème pour l'ensemble des associations. Qu'en penser ? Manque de places ouvertes dans les instituts de formation ? Augmentation trop importante des offres ? Manque d'étudiants souhaitant s'inscrire dans l'accompagnement social ? De fait, les difficultés à recruter sont conséquentes à bien des niveaux.

Malgré tout, Communauté Jeunesse a cette année encore, assuré l'ensemble des missions qui lui ont été confiées.

En 2018, ce sont :

- 218 personnes hébergées en C.H.R.S.
- 171 personnes hébergées en "urgence"

(Dont 115 enfants hébergés par l'établissement Femmes Solidarité et 120 enfants hébergés par l'établissement Jules Vallès)

- 119 personnes accompagnées en FNAVDL (avec l'AISH)
- 134 personnes accompagnées en ASLL (dont 27 en aide au projet)
- 85 personnes accompagnées en A.V.D.L. hors DALO
- 372 femmes ayant contacté l'Ecoute spécialisée pour femmes victimes de violences conjugales
- 166 femmes accueillies sur l'Accueil du L.E.A.O. de Femmes Solidarité 91
- 124 personnes accueillies au P.E.R.E.N.
- 111 mineurs et autant de parents accueillis à ANT.E.A.

Soit, presque 1 600 personnes ayant bénéficié d'un accueil, d'un accompagnement ou d'un suivi par un des dispositifs de l'association.

Communauté Jeunesse est une association engagée et particulièrement réactive. Nos actions sont toujours sous-tendues par le sens à donner à l'accompagnement que nous proposons aux usagers, tenant compte de qui ils sont au moment de leur arrivée, chacun, individuellement, dans leur singularité et leurs capacités. Je remercie, à ce titre, les usagers élus au Conseil de la Vie Sociale qui se sont engagés tout au long de l'année, toujours force de proposition.

Pascale FOURRIER,
Directrice.

Préambule :

L'année 2018 inscrit résolument la pratique et la réflexion de l'Etablissement dans une dynamique projective orientée vers l'élaboration d'outils, de dispositifs adaptés aux besoins repérés et évolutions sociétales, dans la persistance de nos engagements.

Sensibilisation, une offre qui s'enrichit et décline les thématiques violences faites aux femmes :

- Des actions de sensibilisation " historiques " " violences conjugales " qui s'ancrent dans des partenariats installés, qui se déploie en réponse et collaboration aux besoins exprimés auprès de partenaires de " première ligne " et fait réponse aux nombreuses sollicitations
- Des actions de sensibilisation « Egalité Femmes-Hommes » tournées vers la prévention du sexisme et la promotion du respect mutuel, principalement au bénéfice des jeunes, qui se pérennisent et se déclinent en fonction du contexte d'intervention
- De nouvelles actions (violences sexuelles et sexistes...) qui se modélisent et s'actionnent

Une capacité d'hébergement renforcé :

Suite à un nouvel appel à projet de la DRHIL, places alternatives à l'hôtel (ALTHO), l'établissement s'est à nouveau positionné, convaincu du bien-fondé de ce projet ; la mise à l'abri à l'hôtel, des femmes victimes de violences conjugales, ne devrait constituer qu'une réponse temporaire et de toute première intention. Qui plus est, pour ces femmes et leurs enfants dont les besoins d'accueil, de sécurité et d'accompagnement spécialisé sont des principes incontournables à la sortie des violences et à la pérennisation d'un projet d'insertion global.

15 nouvelles places fléchées ont été financées, 4 femmes et 11 enfants ont aujourd'hui l'opportunité de se poser dans un accueil modélisé. Sur l'année 2019, ces 15 places seront regroupées avec nos 30 places ALTHO déjà installées ; c'est ainsi 45 places fléchées en directions des familles à l'hôtel qui seront proposées à 15 femmes et 30 enfants.

En référence au Plan Régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en île de France (déclinaison du 5ème plan interministériel) des mises en acte et en pratique :

- Le 9 août 2018, La convention "relative à l'hébergement des femmes victimes de violences, en particulier conjugales, "est signée entre la Préfecture de l'Essonne, le SIAO 91 et quatre associations - Femmes Solidarité 91, Oppelia, LEA et l'AISH - Elle traduit l'engagement à "travailler ensemble pour améliorer le repérage, l'orientation et les modalités d'accompagnement et de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences".
- Dans un même mouvement et une orientation similaire, des actions de formation se sont engagées auprès des intervenant(e)s sociaux du SIAO et des professionnel(le)s accompagnant les personnes hébergées à l'hôtel. Elles se poursuivront en 2019 auprès des écoutant(e)s du 115.

Ce rapport d'activité est aussi l'occasion d'éclairer un aspect majeur de notre pratique et engagement au côté des femmes et des enfants.

La violence conjugale a traversé la vie de ces femmes, seules ou avec leurs enfants, attaquant intimité, inscription professionnelle et sociale, état de santé psychique et physique. Elle réduit au silence et fait bruyamment parler d'elle au-delà de la séparation, dans les effets délétères qu'elle produit. Cette violence s'inscrit et se manifeste durablement dans la vie des femmes et de leurs enfants, traces traumatiques auxquelles s'ajoutent pour beaucoup d'entre elles, une histoire chaotique souvent traversée par des violences. C'est bien en réponse à cette dimension active de la violence conjugale que notre pratique s'inscrit dans un travail pluridisciplinaire – social et clinique - aux ressources fécondes, dans un accompagnement global spécialisé et généraliste auprès des femmes et des enfants accueillis et dans une offre plurielle pour celles contactant le LEAO.

C'est en cela que nous faisons nôtre, la définition de référence de l'Organisation Mondiale de la Santé « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Articuler l'hébergement et l'accompagnement à une offre de soutien psychologique est primordial pour permettre aux femmes de sortir du silence et des violences, de comprendre les processus en oeuvre et construire, pour permettre aux enfants de retrouver fiabilité et repères, estime de soi et désir de grandir.

C'est ainsi l'impérieuse nécessité de conduire un accompagnement aux effets et développements durables. Un objectif que nous visons auprès et avec les familles accueillies sur le CHRS et accompagnées sur le LEAO au regard des missions de service public que l'établissement a à mener.

Encore faut-il que le delta financement soit au rendez-vous pour assurer l'ensemble de ces missions, là résident nos inquiétudes que ce soit sur la baisse « infligée » aux Dotations Globales de Fonctionnement que sur celle de certaines subventions sur le LEAO.

L'association Communauté Jeunesse a depuis sa création évalué le bien-fondé de cette articulation, inscrivant la fonction du psychologue dans sa mission clinique dans et avec l'équipe éducative, auprès des personnes accueillies et accompagnées. L'établissement Femmes Solidarité 91 a inscrit cette orientation et ce principe d'intervention dans la spécificité de l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants que ce soit sur le CHRS ou sur le LEAO.

Notre rapport d'activité témoigne de ce "parti pris" au travers des écrits professionnel(le)s, il rend compte de ce positionnement auprès des femmes et de leurs enfants et du travail envisagé dans le cadre de l'équipe.

Au travers l'évocation de situations, il témoigne de l'indispensable offre pluridisciplinaire qu'il se doit de proposer aux femmes et aux enfants, mais aussi du travail que cela implique du point de vue des professionnel(le)s tant dans l'approche des familles que dans le questionnement autour du "comment" accompagner.

Le 5ème plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes évoque très clairement des préconisations en matière de prise en charge et de mise en oeuvre de soutien psychologique à l'endroit des femmes et des enfants. Il insiste et se positionne sur les perspectives à mener et les actions à envisager en la matière.

Sylvie GIRAUD,
Directrice adjointe.

I. L'HEBERGEMENT

	REALISEES	A REALISER	TAUX D'OCCUPATION %
Nombre de journées sur le CHRS <i>(INSERTION / CHU / URGENCE FAMILLES 30 et 15 places)</i>	34 929	34 570	101,04 %
INSERTION	15 025	14 235	105,55 %
C.H.U.	6 796	6 935	98 %
URGENCE FAMILLES 30 places	10 908	10 950	99,62 %
URGENCE FAMILLES 15 places	2 200	2 450	89,80 %

ADMIS	HEBERGES	SORTIS
ménages admis 8 ménages admis en INSERTION 2 ménages admis en CHU 7 ménages admis en URG. FAM.30 pl. 5 ménages admis en URG. FAM.15 pl.	ménages hébergés 18 ménages hébergés en INSERTION 9 ménages hébergés en CHU 16 ménages hébergés en URG. FAM.30 pl. 5 ménages hébergés en URG. FAM.15 pl.	ménages sortis 7 ménages sortis en INSERTION 2 ménages sortis en CHU 7 ménages sortis en URG. FAM.30 pl. 1 ménage sorti en URG. FAM.15 pl.
personnes admises 25 pers admises en INSERTION 6 pers admises en CHU 24 pers admises en URG. FAM.30 pl. 19 pers admises en URG. FAM.15 pl.	personnes hébergées 64 pers hébergées en INSERTION 24 pers hébergées en CHU 56 pers hébergées en URG. FAM.30 pl. 19 pers hébergées en URG. FAM. 15 pl.	personnes sorties 20 pers sorties en INSERTION 5 pers sorties en CHU 25 pers sorties en URG. FAM.30 pl. 3 pers sorties en URG. FAM.15 pl.

1.1) L'activité de l'hébergement

Au 31 décembre 2018, 103 places sont réparties sur 32 lieux d'hébergements dans le diffus.

Dispositif Insertion : 39 places : 2 F5 - 3 F4 – 1 F3 – 4 F2 – 2 studios

Dispositif Urgence : CHU Pérenne 19 places : 4 F3 – 2 F2 – 1 studio
 Urgence Familles 30 places : 3 F3 – 6 F2
 Urgence Familles 15 places : 3 F3 – 1 F2

La prestation « appartement autonome » garantit le droit à l'intimité et à la sécurité des familles accueillies, s'inscrit dans notre démarche « qualité des hébergements » et participe à leurs parcours de reconstruction.

Les demandes d'admission :

L'orientation et l'accueil des ménages à Femmes Solidarité 91 sont justifiés par le seul « ticket d'entrée » violences conjugales dans un principe de places fléchées et par l'adéquation entre la capacité d'hébergement du lieu d'accueil, la composition familiale du ménage proposé et la particularité du dispositif.

Sur l'année 2018, **22 ménages** (soit **74 personnes**) ont été admis sur l'ensemble des dispositifs :

- **8 ménages** ont été admis sur l'Insertion : **6** par le biais d'une orientation SIAO Insertion, **1** dans le cadre d'une orientation en interne via le CHRS communauté jeunesse, et 1 autre en interne via l'Urgence Familles 30 places. A noter, 63% des ménages orientés sur l'Insertion ont quitté le domicile après un ou plusieurs échanges avec nos services. Pour l'ensemble, la dimension de mise à l'abri est prégnante.
- **2 ménages** ont été admis sur le CHU : 1 par le biais du SIAO Urgence et 1 en orientation interne via l'Urgence Familles 15 places.
- **7 ménages** ont été admis sur l'Urgence Familles 30 places, tous via le SIAO Urgence
- **5 ménages** ont été admis sur l'Urgence Familles 15 places : début juillet 2018, dans le cadre de l'appel à projet de la DRIHL, création de places d'hébergement d'urgence pour familles à l'hôtel et en processus d'insertion. 15 places fléchées étaient créées et financées sur l'établissement en direction de 4 familles.

Au total, de juillet à décembre 2018, 5 familles orientées par le SIAO Urgence et originaires du département de l'Essonne ont été accueillies dans le cadre d'appartement individuel. L'accueil sur un appartement pour les familles hébergées en hôtel est pour nous une priorité répondant aux besoins des familles dans leur quotidien. La « pérennisation » des démarches engagées/à engager, particulièrement du point de vue des démarches liées aux violences constitue le ferment pour aboutir un solide projet d'insertion.

L'ensemble des familles du dispositif ALTHO (30 et 15 places) ont transité en amont par un accueil de première réponse, en chambre d'hôtel, par le biais du dispositif d'urgence à l'exception d'une femme.

Ce dispositif de première réponse a duré, s'est prolongé, s'est étiré dans le temps, ne constituant plus une première réponse mais un " hébergement installé". Le projet ALTO s'adresse à ces familles; la moyenne de séjour à l'hôtel est de 4 mois et demi pour l'ensemble des deux dispositifs.

Nous avons volontairement écarté une famille de cette moyenne, en effet l'intégration de sa durée de séjour - 9 ans à l'hôtel- aurait estompé la réalité de la durée moyenne pour la majorité des femmes accueillies.

Focal sur l'orientation :

L'orientation des ménages sur les dispositifs s'articule en cohérence avec le SIAO Insertion et urgence. Avec le recul qu'il convient, nous constatons des délais d'orientation pouvant s'étirer dans le temps par manque de candidature adéquat.

Nombre de femmes victimes de violences conjugales ne sont pas repérées du point de vue de cette problématique. Souvent traversée par la culpabilité et la honte les femmes gardent sous silence ce qu'elles vivent ou ont vécu « si le repérage semble évident lorsque les blessures sont visibles ou qu'une plainte a été déposée, il est plus difficile lorsqu'il s'agit de signes diffus (demande soudaine de changement d'hébergement, repli sur soi progressif etc.), ou lorsque le sujet est abordé de manière indirecte » Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM - recommandations de bonnes pratiques professionnelles 2017)

Par ailleurs, compte tenu du protocole mis en place, du temps d'attente attenante aux orientations, nombre de demandes des femmes ne transitent pas par les dispositifs ou « disparaissent » des radars, Les situations de violences conjugales « supportent » mal le différé, la demande par nature fragile et très liée au contexte du moment, est à traiter dans un présent ou avenir proche. L'actualisation des dossiers n'est pas toujours faite, le temps d'attente éteint la réitération de la demande.

En ce qui concerne les appels au 115, rappelons qu'il est souvent difficile pour les femmes victimes de violences conjugales de se présenter comme telle, la nature même du contact téléphonique de première réponse ne peut leur permettre d'évoquer le « ticket d'entrée » violences conjugales et le contexte d'appel rend d'autant plus difficile la réitération des appels. Les orientations de première réponse sont fréquemment facteurs d'angoisses et d'insécurité pour ces femmes et leurs enfants dont les traumatismes appellent précisément à une mise en sécurité matérielle mais aussi relationnelle. Le maintien de l'acte posé en est d'autant plus fragile.

Le nombre de femmes victimes de violences conjugales inscrites au SIAO ou signalées comme telles n'est pas représentatif de la demande en la matière, Il existe donc un enjeu de repérage à différents niveaux. La complexité de cette problématique appelle à la mise en place de pratique, de protocoles et d'investigations spécifiques.

Fort de ce constat partagé, un travail de réflexion était initié entre la Préfecture de l'Essonne via la déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, le SIAO 91 et les quatre associations Essonniennes hébergeant des femmes victimes de violences conjugales (établissement Femmes Solidarité 91, Oppelia, L.E.A. et l'A.I.S.H.).

Ce travail visait à améliorer le repérage, l'évaluation et la réponse en termes d'orientation adaptée.

En aout 2018, une convention était signée en présence du Préfet de l'Essonne, elle précisait les besoins spécifiques de ce public, formalisait le partenariat et définissait les modalités de fonctionnements.

Par ailleurs, dans une démarche complémentaire, le SIAO 91 et l'établissement formalisaient une collaboration par la mise en place de modules de sensibilisation en direction des professionnel(le)s du SIAO 91 accompagnant les personnes hébergées à l'hôtel et vers les écoutant(e)s du 115.

Ces sensibilisations visent à soutenir les intervenant(e)s en apportant outils et éclairages propre à améliorer le repérage des situations de violences conjugales, la prise en charge et l'orientation des femmes et familles vers des relais appropriés.

Les personnes hébergées :

L'ensemble des personnes accueillies sur l'insertion sont originaires du département de l'Essonne

78% des personnes hébergées sur le CHU viennent de l'Essonne; 1 ménage est originaire de Paris et 1 autre du département des Yvelines.

69 % des familles hébergées sur l'Urgence Familles 30 places sont originaires de l'Essonne, **12 %** de Paris, **6 %** d'île de France et **12 %** de Province.

Les familles hébergées sur l'Urgence Familles 15 places sont toutes originaires de l'Essonne.

Sur l'année 2018, 48 femmes et 115 enfants.

Les nombreux enfants accueillis relèvent d'un accompagnement au même titre que leur mère. Riche d'une charte de l'enfant intégrée au projet associatif depuis 2010, l'établissement se positionne sur un travail à initier avec le groupe familial et chaque personne le constituant.

Ces enfants, adolescents et jeunes adultes sont des victimes directes dont il est essentiel de repérer les effets délétères des violences à tout niveau et de construire des réponses adaptées.

Pour l'ensemble des ménages hébergés, tout dispositif confondu, la sécurité et la stabilité de l'hébergement, mais aussi du cadre d'accompagnement, sont indispensables, ce sont de puissants leviers pour leur permettre de maintenir l'acte posé et construire durablement un nouveau projet de vie avec leurs enfants. Quitter le domicile suggère que les femmes arrivent à mobiliser des ressources psychologiques, économiques et matérielles ce qui n'est en aucun cas la réalité pour une majorité des familles reçues en CHRS. Ce départ a pour l'ensemble des effets de basculement à tout niveau auquel il faut répondre.

Fort de ce constat, l'accompagnement global proposé, prend en compte la complexité des situations et croise en faisceau les différentes réponses et outils à mettre en œuvre pour et avec ce public. Il permet d'envisager le processus de reconstruction et d'insertion dans son ensemble, du côté de ce qui a trait à la problématique spécifique des violences conjugales comme de la prise en compte des autres difficultés rencontrées par les familles. Il s'articule résolument dans un maillage partenarial. Afin d'assurer leur sécurité, l'ensemble bénéficie d'une domiciliation administrative à l'adresse du siège de l'établissement.

Typologie familiale des personnes hébergées

	INSERTION		CHU		URG. FAM. 30 pl.		URG. FAM. 15 pl.	
Femmes isolées	3	17 %	1	11 %	0	0 %	0	0 %
Famille monoparentale +1 enfant	0	0 %	2	22 %	0	0 %	0	0 %
Famille monoparentale + 2 enfants	5	28 %	5	56 %	9	56 %	2	40 %
Famille monoparentale + 3 enfants	6	33 %	1	11 %	6	38 %	2	40 %
Famille monoparentale + 4 enfants et +	4	22 %	0	0 %	1	6 %	1	20 %
TOTAUX	18		9		16		5	

Les dispositifs Insertion et urgence familles disposent d'appartements suffisamment spacieux pour l'accueil de femmes avec 4 enfants et plus pour certain. Notre vigilance s'est tournée vers un accueil diversifié, prenant notamment en compte le possible accueil des « grandes » familles dont l'hébergement est souvent moins accessible ou peu adapté. Ces accueils ont bien sûr un effet direct sur l'âge des fratries dont les aînés sont en majorité adolescent(e)s voire jeunes majeur(e)s.

L'accueil de femmes isolées reste « isolé ». Ce n'est pourtant pas sans nous préoccuper mais il faut bien le souligner, le diffus en appartement autonome est fortement lié à la contingence comptable du financement à la place (par personne).

Age des personnes hébergées

Tranches d'âges des personnes hébergées							
	0 à 2 ans	3-17 ans	18-25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	TOTAUX
INSERTION	8	34	4	8	7	3	64
C.H.U.	0	13	2	2	3	4	24
URG. FAM. 30 pl.	7	33	2	10	4	0	56
URG. FAM. 15 pl.	0	11	3	1	3	1	19

Moyenne d'âge des enfants : 9 ans sur l'Insertion, 9 sur le CHU et 6.5 sur l'Urgence Familles 30 pl. et 12 ans sur l'Urgence Familles 15 pl.

L'âge des femmes hébergées sur l'insertion et le CHU ne subit qu'une très faible variation d'année en année : globalement les **26/45 ans** avec des enfants de plus de trois ans sont majoritairement représentées.

Le dispositif Urgence Familles 30 places reçoit une population plus jeune ; en effet, **75 %** de femmes ont entre **22 et 35 ans**, tandis que sur l'Urgence Familles 15 places, la fourchette entre **36 et 45 ans** est majoritairement représentée.

L'éventail des tranches d'âge des femmes et des enfants nous indique que le processus mis en œuvre dans l'acte de séparation est singulier, souvent long et accidenté. Il insiste sur le fait que la violence conjugale traverse les périodes de la vie et s'exerce/se déclenche d'autant à l'arrivée d'un enfant. La grossesse s'inscrit comme une période propice à l'instauration et à l'aggravation des violences, les dangers pour la santé maternelle et périnatale sont élevés.

En 2018, 4 naissances ont eu lieu, ces tous petits sont les derniers d'une fratrie de 2 ou 3 enfants.

Focal sur les jeunes majeur(e)s et les adolescent(e)s :

La tranche **3/17 ans** concerne majoritairement les jeunes enfants. Cependant, **20** adolescent(e)s de 13 à 17 ans y sont représenté(e)s.

La tranche **18/25** versus enfant, concerne 7 familles dont le ou plusieurs enfants sont jeunes majeur(e)s, (9 au total)

Lors du rapport d'activité 2017, nous disions notre préoccupation et engagement particulièrement du point de vue des adolescent(e)s et jeunes adultes. Un travail de modélisation d'outils en direction de ces jeunes était initié...

Les adolescent(e)s accueilli(e)s à femmes solidarité 91 ont en commun d'avoir été exposé(e)s bien souvent, depuis de nombreuses années aux violences conjugales au sein de la cellule familiale. Ils/elles se posent souvent en protecteur/trice et leurs centres d'intérêts sont fréquemment relégués au second plan. A leur admission au CHRS, il leur est difficile d'intégrer la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé au sein de l'établissement et bien souvent, sont souvent très réticent(e)s à s'y engager.

On observe que les adolescent(e)s montrent une grande complexité dans leur rapport à l'adulte et aux institutions. La spécificité qu'offre l'accueil en CHRS permet d'inscrire le parcours dans le temps et d'ouvrir un éventail de propositions d'accompagnement ou d'orientations qui peuvent s'adapter et se modéliser.

L'année 2017 a été traversée par une réflexion autour de la prise en compte des problématiques adolescentes. Pour tenter d'y répondre, nous avons décidé de mettre en place en 2018, une action qui doit permettre aux jeunes d'identifier l'établissement comme étant un lieu ressource, leur permettant d'accéder à un accompagnement éducatif individualisé, de participer à des actions collectives, et de se réattribuer un projet qui leur est propre.

Les référent(e)s des ménages ont transmis un questionnaire construit autour des centres d'intérêts et préoccupations des adolescent(e)s. Les réponses/ retours nous ont permis d'identifier leurs attentes. Trois grandes thématiques sont ressorties : orientation scolaire et professionnelle, la formation BAFA, le permis de conduire.

Une première rencontre réunissant 10 adolescent(e)s a été organisée afin de leur présenter l'action, de leur transmettre une information générale et tenter de cerner leur demandes. Les jeunes repérés comme étant les plus en difficultés ont été sensibles à cette démarche.

Pour faciliter l'entrée en relation avec les jeunes, nous avons privilégié la création d'un groupe WHATSAPP et fait proposition d'un planning thématique des rencontres à venir.

Ces actions répondent à leurs besoins et centres d'intérêts, elles permettent ainsi une mise en lien en congruence avec eux et suggèrent un espace relationnel ouvert dont chacun(e) pourra s'emparer individuellement ou en groupe selon ses besoins et son rythme. A suivre...!

Léa VERGNOL, éducatrice spécialisée

Achour SLIMI, éducateur spécialisé

Montant des ressources des personnes hébergées à leur entrée

	Ressources des ménages hébergés à leur entrée						TOTAUX
	Sans ressource	-500 €	500-900€	900-1250€	1250-1500€	1500-2000€	
INSERTION	5	3	7	1	1	1	18
C.H.U.	2	0	3	4	0	0	9
URG.FAM. 30 pl.	5	2	4	2	3	0	16
URG.FAM. 15 pl.	0	3	0	1	0	1	5

Globalement, les familles hébergées en CHRS disposent de faibles ressources et se situent sous le seuil de pauvreté. Tout dispositif confondu et représenté, **25 %** de femmes hébergées étaient sans ressource à leur arrivée.

Pour l'ensemble des familles hébergées, le delta ressource a pesé dans la décision de quitter le domicile. La situation de précarité économique et de vulnérabilité rendent d'autant plus difficile la perspective de mettre en acte un départ et de se projeter dans un possible avenir. La question des ressources est en lien direct avec la violence conjugale qui impacte directement l'insertion, l'autonomie et l'accès aux droits des femmes qui la subissent : effets d'effondrement psychique, violences administratives et violences économiques exercées, isolement....

L'accès aux ressources est une priorité dans l'accompagnement engagé dès l'arrivée.

Des aides financières sont attribuées aux femmes sans ressource ou ayant de faibles revenus. Ces aides sous forme d'espèces et de tickets services permettent aux ménages de disposer d'un minimum de ressources et d'autonomie.

Elles contribuent à la cohérence de l'accueil et du travail éducatif et concourent à préserver la dignité des personnes. Elles bénéficient essentiellement aux femmes en cours de régularisation administrative et à celles dont les allocations familiales sont bloquées (changement de département ou allocations perçues par leur ex-conjoint). Mensuellement, une participation aux frais d'hébergement est calculée au regard des ressources des familles, une caution d'entrée est demandée à l'entrée dans l'hébergement.

Situation d'emploi à l'entrée :

Seulement **16** femmes sur **48** avaient une activité salariée :

- **4** en CDI temps plein,
- **7** en CDI temps partiel
- **1** en CDD – de 6 mois
- **2** en intérim
- **2** en formation rémunérée

Cette photographie au moment de l'entrée recouvre plusieurs réalités :

De nombreuses femmes hébergées ont un faible niveau d'étude ou ont des diplômes étrangers n'ouvrant pas à une équivalence en France. De plus, le manque d'expériences professionnelles - beaucoup sont restées au foyer pour élever le ou les enfants, beaucoup ont été privées de liberté - les difficultés en matière de modes de garde, administratives pour les personnes étrangères, sont autant d'étapes à franchir pour s'insérer professionnellement.

Pour d'autres, le contexte de violences conjugales les a contraintes à cesser leur activité professionnelle afin de se protéger. Le contrôle exercé par l'ex conjoint sur « toute initiative extérieure » dont l'activité professionnelle, parasite, voire, empêche l'évolution professionnelle mais aussi l'inscription dans l'emploi. Enfin, les effets d'épuisement psychique et physique des violences conjugales entraînent pour certaines des arrêts maladie, l'effondrement de l'inscription professionnelle et pour l'ensemble, une fragilisation dans l'accès à l'emploi.

Les aider à se reconstruire et regagner de l'estime est un objectif majeur qui touche de front la capacité de ces femmes à s'envisager dans de toutes premières démarches d'insertion professionnelle ou de se ré-envisager dans un emploi adapté à leurs compétences. En articulation avec un travail d'étayage, les femmes sont aidées dans :

- ☐ La définition d'un projet d'insertion et l'orientation vers les dispositifs et partenaires,
- ☐ L'accès à des remises à niveau sont valorisées, lire et écrire sont d'incontournables outils d'autonomie,
- ☐ L'accès à des formations qualifiantes est soutenu et mis en perspective dans un projet d'insertion étayé.

1.2) L'accès aux droits

Situation administrative des femmes hébergées				
	INSERTION	CHU	URG. FAM. 30 pl.	URG. FAM. 15 pl.
Carte nationale d'identité	5	3	4	2
Carte d'identité européenne	1	2	0	1
Carte de résident 10 ans	4	0	4	1
Carte de résident 1 - 2 ans	5	1	5	1
Récépissé avec autorisation W	2	2	2	0
Sans titre de séjour	1	1	1	0
TOTAUX	18	9	16	5

Sur l'ensemble des dispositifs, **56 %** des ménages sont dans une situation administrative stable, autorisant l'accès à toute démarche d'insertion.

38 % des ménages sont dans une situation administrative précaire ou fragile, **6 %** n'ont pas de statut.

Les violences conjugales (physiques, psychologiques, administratives et économiques) s'inscrivent dans des histoires de vie marquées par des traumatismes à répétition, soit/et dans le cadre familial et culturel, soit/et dans le cadre du pays d'origine. Nombre de femmes ont quitté leur pays d'origine après leur mariage consenti ou contraint. La situation dans laquelle elle se trouve à l'arrivée est souvent très éloignée de celle évoquée en amont. L'éloignement d'avec leur famille, le poids culturel et la méconnaissance des modes de vie du pays d'accueil les réduisent d'autant à un isolement absolu et à une profonde vulnérabilité pour régir à la situation de violences. La confiscation des papiers et/ou le maintien dans une situation de non droit, redouble l'enfermement subi et ont un effet de barrage de l'identité propre.

Les blessures sont profondes et l'accès à un titre de séjour essentiel tant dans la réalité que dans une réparation symbolique. Se reconstruire passe par l'accueil et l'inscription dans le pays d'accueil.

Des dispositifs spécifiques permettent un accès parfois facilité pour ces femmes, cependant la régularisation reste longue et se complexifie. Elle se finalise réellement avec un titre de séjour sur la durée qui ouvre sur une sécurité à tout niveau tant pour les femmes que les employeurs et bailleurs. Nous nous y engageons.

Couverture sociale

Couverture sociale à leur entrée des familles hébergées				
	INSERTION	CHU	URG. FAM. 30 pl.	URG. FAM. 15 pl.
Sécurité sociale	2	3	2	2
Sécurité sociale + mutuelle	1	2	2	2
Sécurité sociale + CMU Complément.	1	0	2	0
CMU de base	1	0	0	1
CMU de base + CMU Complément.	9	2	8	0
Aide Médicale Etat	1	2	1	0
SANS	3	0	1	0
TOTAUX	18	9	16	5

Les violences conjugales ont des effets désastreux sur la santé physique et mentale des femmes et des enfants, elles s'inscrivent durablement avec un retentissement majeur sur la santé. L'étude de l'Organisation Mondiale de la Santé menée en 2013 évoque des risques accrus pour les femmes victimes de violences conjugales de connaître des problèmes de consommation d'alcool, de dépression, de troubles psychosomatiques...

En ce qui concerne les enfants grands et petits, sont cités entre autres, la fragilité émotionnelle, les troubles à caractère anxieux et dépressifs... Femmes comme enfants sont sujet à développer des symptômes liés à un état de stress post-traumatique.

En cela, l'accès aux soins - physiques et psychologiques - est un impératif auquel nous répondons fortement dans la mise en œuvre de l'accès aux droits mais aussi dans un accompagnement « vers » pour les femmes et les enfants. Les démarches propres à régulariser leurs situations administratives et favoriser l'accès aux soins sont mises en œuvre très rapidement.

Dès leur arrivée, les familles sont invitées à rencontrer le psychologue ; cette mise en contact dit notre préoccupation du point de vue de leur santé, signale notre prise en compte de la dimension post traumatique des violences conjugales et la priorité à s'en occuper, ouvre et articule cet espace de réparations aux femmes et aux enfants dans l'accompagnement.

Le principe d'intervention pluridisciplinaire - éducatif et psychologique - engagé auprès des familles est un actif puissant. Il répond à la nécessaire singularité des situations, à l'indispensable souplesse et adaptabilité de l'intervention auprès des familles et s'inscrit radicalement dans un objectif partagé concernant la prise en compte de la santé des familles.

En fin d'année 2017, Madame M est accueillie sur le centre d'hébergement avec ses deux petits garçons.

Madame M a fui le domicile conjugal pour se protéger, elle et ses enfants, des violences conjugales exercées par son conjoint. Les différents entretiens éducatifs ont permis à Madame M de décrire le climat de violence dans lequel a vécu la famille pendant plusieurs années.

Son discours décrit des violences psychologiques presque constantes, des menaces, des insultes, de la violence économique et lorsqu'il « explosait » les violences physiques éclataient. Pour exemple, il pouvait la menacer de mort lorsque les enfants ne voulaient pas dormir ou se coucher et évoquer un passage à l'acte devant eux.

Deux mois après leur arrivée au CHRS, lors d'un entretien au domicile, les enfants ont pu parler de leur vécu au domicile. Malgré leur jeune âge, ils décrivent avec détails comment a eu lieu le départ du domicile, dans la violence et la précipitation. Leurs paroles dévoilent un sentiment de rejet important envers leur père, ils le décrivent comme méchant et cherchant à les piéger...

Madame M me fait part de son inquiétude pour ses enfants. Elle sait que les violences conjugales peuvent avoir des conséquences sur les enfants qui en sont témoins. Chaque individu réagit différemment face à la violence, il est important de repérer et prendre en considération les effets néfastes qu'elle engendre afin de proposer une prise en charge la plus adaptée possible. Il peut être difficile pour un enfant d'aborder son vécu, ses souffrances avec son propre parent. Une prise en charge psychologique peut l'amener à exprimer ses ressentis, à comprendre d'où ils viennent et à les gérer.

Après en avoir discuté lors des entretiens éducatifs et échangé avec ses enfants, Madame M a sollicité le psychologue de l'établissement afin d'entamer une prise en charge psychologique pour ses deux garçons. Des entretiens réguliers se sont alors mis en place. Parallèlement, durant nos rendez-vous réguliers, nous avons continué à aborder son histoire, son parcours et ses démarches.

Les accompagnements menés auprès des femmes pour les soutenir dans leur recherche de solutions et de moyens pour elles-mêmes sont déjà une aide pour l'enfant. Plus la mère se sent en sécurité et apaisée plus elle est en capacité d'agir pour ses enfants. Le suivi psychologique permet, en parallèle, de donner un espace de soin privilégié pour les enfants.

La complémentarité entre la prise en charge éducative et le suivi psychologique menés auprès de la famille a été bénéfique pour Madame M et ses enfants. Depuis, le sommeil des enfants est plus stable, un mieux-être général a été observé, un apaisement.

Léa VERGNOL, éducatrice spécialisée

Procédures civiles et judiciaires

Actes posés à l'entrée des femmes hébergées				
	INSERTION	CHU	URG. FAM. 30 pl.	URG. FAM. 15 pl.
Plainte	3	4	8	4
Main courante	3	1	1	0
Plainte + main courante	4	1	1	0
Aucun acte	8	3	6	1
TOTAUX	18	9	16	5

Le pénal :

55 % des femmes hébergées en Insertion ont posé un acte contre leur conjoint avant leur arrivée dont **70 %** de plaintes.

55 % de femmes accueillies sur le CHU ont déposé plainte.

62 % de femmes hébergées sur l'Urgence Familles 30 places ont posé un acte dont **90 %** de plaintes.

80 % de femmes hébergées sur l'Urgence Familles 15 places ont également déposé une plainte.

En amont de leur arrivée, une majorité de femmes a posé un acte à l'encontre de leur conjoint - acte au singulier ou au pluriel. Ce constat dit la persistance de la violence dans les histoires de vie des femmes et le parcours souvent long, difficile pour s'en dégager, fuir et rompre avec la violence.

Elles ont pu être conseillées et soutenues pour ce faire (assistante sociale, associations spécialisées...). Ces mises en acte s'inscrivent dans le cheminement des femmes à se réinvestir comme sujet, dénoncer les violences, demander réparation et protection auprès de la justice. L'accueil et l'écoute qui leur est fait dans les commissariats et gendarmeries sont déterminants. La suite donnée par la justice - retenir ou pas la plainte - a des effets majeurs pour les femmes tant du côté du réel que des remaniements psychologiques que cela engendre.

Le travail d'accompagnement autour des questions judiciaires mobilise le réel et à des retentissements importants dans les remaniements psychologiques engendrés auprès des femmes, il est mobilisé pour l'ensemble des femmes.

Il est à noter que les récents mouvements visant à libérer la parole et dénoncer les violences ont un impact certain sur la capacité des femmes à poser un acte de plainte et à sortir du silence.

Le civil :

Les femmes engagent une procédure civile dans le cadre de leur accompagnement.

L'engagement de ces procédures requière un contexte qui permet à ces femmes de se poser et se rassurer, un accompagnement qui les sécurise, les informe sur leurs droits et leur permet de faire des choix. L'enjeu y est très fort, mobilise fréquemment peurs et aspirations, la question des enfants y est centrale.

Ces procédures longues et souvent complexes, impliquent l'acceptation des dossiers d'aide juridictionnelle. Le nombre considérable de dossiers à traiter auprès des tribunaux étire considérablement le temps des procédures, laissant en suspens des questions essentielles telles que la garde et l'hébergement des enfants.

L'accompagnement autour de ces procédures est un engagement de longue haleine. Le temps moyen pour aboutir de telles procédures est variable, de 9 mois pour les procédures les plus simples à plusieurs années pour les plus longues (divorce pour faute). Le réseau partenaire est sollicité, particulièrement, les avocates avec lesquelles nous travaillons dans un engagement et une dynamique partagés.

1.3) Soutien à la parentalité : enfants & parents

Les très nombreux enfants accueillis interpellent l'institution et la position que celle-ci se doit de tenir auprès de leur mère dans un soutien à la parentalité mais aussi dans une prise en compte de leur souffrance et de leurs besoins.

Victimes directes, les effets des violences de leur père sur leur mère mais aussi le contexte d'insécurité au quotidien qu'ils ont vécu au domicile familial, ont des retentissements profonds et durables dont il est essentiel de prendre la mesure et d'en comprendre les expressions singulières.

Les enfants occupent une place centrale. Ils incarnent le trait d'union entre leurs parents et se retrouvent au centre d'enjeux où la violence peut continuer à s'exercer, poursuivant frontalement ou insidieusement un travail destructeur qui touche directement la structuration et le bien-être de l'enfant.

Le départ du domicile est un bouleversement qui s'accompagne de perte de repères - école, ami(e)s, quartier - et expérience de la précarité - nuitées d'hôtel, hébergement chez un tiers - constituent autant d'épreuves que les enfants surmontent plus ou moins bien. Les effets nombreux dont l'attaque de l'estime de soi et le renforcement des sentiments négatifs à l'endroit de leur mère sont fréquents.

Des outils spécifiques en direction de l'enfant - livret d'accueil à l'arrivée, consultations psychologiques, écoute spécifique lors des bilans de séjour, mise en œuvre d'ateliers dédiés sont autant de ponctuations mises en place afin de les accompagner au plus près. Le travail de réflexion engagé en équipe se poursuit en continu, il articule éducatif et clinique.

L'aide à la parentalité est envisagée avec leur mère afin de les soutenir dans l'exercice de leurs responsabilités et de la mise en œuvre d'une redéfinition familiale.

Les violences conjugales ont des effets d'altération des capacités maternelles tant elles maintiennent les femmes dans une position d'emprise, un contexte de terreur et les barrent dans leur rôle de parent. Elles provoquent un effondrement à tout niveau et dans l'après coup de la séparation, les confrontent à "un vaste chantier" à reconstruire tant du point de vue matériel que de la fonction parentale dans le réel et le symbolique.

Aider les mères, c'est aider l'enfant, aider l'enfant, c'est aider leur mère.

Le soutien à la parentalité vise en ce sens à aider les femmes à se resituer dans la parentalité, à éclairer conjugalité de parentalité, à retrouver/trouver créativité et compétences, à se réapproprier sécurité et estime de soi.

Dans sa finalité, il doit permettre aux mères et aux enfants de retrouver une place identifiée et singulière.

L'ensemble de l'accompagnement global participe à soutenir la parentalité tant dans l'aide aux démarches du quotidien - scolarisation, suivi scolaire, modes de garde...- que dans un accompagnement à visée éducative ou psychologique.

Des ateliers en direction des mères, individuels ou collectifs sont régulièrement mis en place.

Les ateliers proposés aux femmes participent à un soutien à la parentalité. Par le biais de supports tels que jeux, cuisine du monde, visionnage d'une émission..., Il s'agit d'amener les participantes à échanger sur leur vie quotidienne de mères. Entre autres thèmes ont été abordés, la prévention des accidents domestiques, la jalousie dans la fratrie, les limites à poser, les besoins de l'enfant, la sexualité latente, l'acquisition de l'autonomie.

Cet espace d'échange leur permet de faire émerger leurs propres ressources. Il procure la possibilité d'échapper à l'isolement, de rompre le silence, de bénéficier de l'expérience et des ressources des autres. La mise en commun des conceptions éducatives de chacune les amène à étayer leurs pensées, leurs intuitions et réflexion. Evoquer sa souffrance et ses difficultés dans un espace de partage permet de prendre conscience de la généralité des difficultés, de sortir un tant soit peu de la culpabilité et libérer de l'espace pour avancer.

Marie line CAJAL, conseillère en économie sociale et familiale

1.4) Sortie et relogement en 2018 :

Tous les relogements sont en parc public

VIA...	ACD	GIP Action Logement	DROIT COMMUN	DALO	Nbre de ménage	Nbre de pers.
INSERTION	5	0	1	0	6	17
C.H.U.	0	1	0	0	1	2
URG. FAM. 30 pl.	1	1	1	1	4	16

Au total, **11** familles ont été relogées dont **6** par le biais des ACD. Aucune famille du dispositif Urgence Familles 15 places n'a été relogée, leur arrivée sur le dispositif étant très récente.

Le nombre de relogement est légèrement supérieur aux années précédentes, en effet, 3 familles positionnées sur un logement en 2017, ont vu leur relogement aboutir en tout début d'année 2018.

Les familles sont accompagnées en amont du relogement et durant la période de relogement à chaque étape du parcours. Une attention particulière est faite à la réalité contextuelle du logement par le biais d'une information ciblée auprès des femmes. Globalement, l'ensemble de nos familles sont relogées, prioritairement via le bureau logement de la DDCS. Cependant, les ressources issues de minimas sociaux restent un handicap pour le relogement ou en étirent considérablement la durée.

La frilosité des bailleurs ou le manque de proposition PLAI adapté à ces familles étirent considérablement leur temps de séjour. Plusieurs familles ont vécu cette situation d'attente de relogement malgré notre assurance à les considérer dans une situation stable ouvrant de fait, à un relogement.

Pour exemple, inscrite depuis septembre 2015 sur SYPLO, une femme percevant l'AAH est sortie dans le second trimestre 2018, son séjour en CHRS a totalisé 4 ans et 7 mois.

Une famille a été soutenue par le CRE dans son accès au relogement.

3 familles ont été orientées en interne :

- 1 du CHU vers l'Urgence Familles 15 places pour raison de sécurité
- 1 de l'Urgence Familles 30 places vers l'insertion pour future naissance
- 1 de l'Urgence Familles 15 places vers le CHU pour raison pratique

1 famille est partie après une fin de prise en charge ; cette situation est suffisamment exceptionnelle pour que nous l'éclairions : certaines femmes sont particulièrement fragilisées et éprouvées par les situations de violences subies et des parcours très chaotiques où, précarité, violences et maltraitements jalonnent leur histoire. Ce fut le cas de cette femme que nous avons accueillie avec ses 2 grands enfants. Face à la souffrance de l'ensemble de la famille, nous avons multiplié les propositions éducatives, d'accompagnements, d'ordre thérapeutique à la famille et à chacun des membres la constituant. Aucune proposition n'a pu faire socle et nous nous sommes trouvés très impuissants/impuissantes. Face à cette situation où 2 jeunes se mettaient en danger et où Madame était sortie de la prise en charge et de son cadre, nous avons décidé d'interpeler l'ASE vers qui nous avons signalé cette situation préoccupante à deux reprises.

Parallèlement le jeune garçon a fait une demande de placement auprès du juge pour enfants.

Madame souhaitant partir en province, une fin de prise en charge a été actée pour une date prenant en compte un délai propre à son déménagement et au regard de la date d'audience auprès du juge pour enfants. Nos partenaires engagés auprès de cette famille ont été informés de ce départ.

2 autres après un bref séjour, sont retournées au domicile conjugal.

Les allers-retours sont à considérer comme des tentatives de rompre avec la violence et d'engager les enfants ; ils illustrent la complexité attenante aux situations de violences conjugales. Les processus de dégagement sont difficiles et douloureux, traversés par des angoisses, de l'ambivalence et des pressions très actives. Ils touchent à des réalités économiques et sociales impliquant le personnel, la question de la parentalité, le rapport au culturel et à l'environnement et ne sont en aucun cas linéaires.

Les allers-retours s'inscrivent dans l'histoire et la situation singulière de chaque femme et sont de ce point de vue, parfois difficiles à saisir. Pourtant, si brefs soient-ils, ces passages en institution attestent d'une mise en acte, d'un appel à l'autre et s'inscrivent dans le parcours de ces femmes.

RESSOURCES DES MENAGES SORTIS ET RELOGES						
	INSERTION		C.H.U.		Urgence Familles 30 places	
	A l'entrée	A la sortie	A l'entrée	A la sortie	A l'entrée	A la sortie
SANS	1	0	0	0	0	0
500-900 €	5	1	0	0	2	1
900-1250 €	0	2	0	0	1	2
1250-1500 €	0	1	1	1	1	0
1500-2000 €	0	1	0	0	0	1
2000-2500 €	0	1	0	0	0	0
TOTAUX	6		1		4	

6 familles sur 11 sont relogées avec un emploi.

4 femmes travaillent à temps partiel (2 CDI et 2 en intérim), 1 femme à temps plein et 1 femme en CDD temps plein de + de 6 mois.

L'inscription dans l'emploi dans les contrats déterminés et/ou partiels est un grand classique, l'équilibre économique qui en découle reste juste et fragile, il faut relever que les familles reçues en CHRS font parties des populations les plus exposées à une paupérisation, particulièrement en matière d'emploi.

L'ensemble a recouvré ou stabilisé des droits en matière d'accès aux soins et aux prestations.

Durée de séjour

INSERTION		C.H.U.		URGENCE FAMILLES 30 pl.		URGENCE FAMILLES 15 pl.	
Composition familiale	Temps de Prise en charge	Composition familiale	Temps de Prise en charge	Composition familiale	Temps de Prise en charge	Composition familiale	Temps de Prise en charge
Famille 1 (1 pers)	4 ans et 7 m.	Famille 1 (2 pers)	1 an et 10 m.	Famille 1 (4 pers)	1 an et 3 m.	Famille 1 (3 pers)	2 mois ½
Famille 2 (3 pers)	2 ans et 9 m.	Famille 2 (3 pers)	9 mois 1/2	Famille 2 (4 pers)	1 an ½		
Famille 3 (4 pers)	1 an et 10 m.			Famille 3 (4 pers)	1 an et 3 m.		
Famille 4 (3 pers)	14 mois			Famille 4 (3 pers)	1 an ½		
Famille 5 (5 pers)	1 an et 7 m.			Famille 5 (4 pers)	1 an et 3 m.		
Famille 6 (3 pers)	1 mois			Famille 6 (3 pers)	9 mois ½		
Famille 7 (1 pers)	7 mois ½			Famille 7 (3 pers)	2 ans et 3 m.		
TOTAUX	7 ménages	TOTAUX	2 ménages	TOTAUX	7 ménages	TOTAUX	1 ménage
Durée <u>moyenne</u> de séjour en insertion : 1 an et 9 mois		Durée <u>moyenne</u> de séjour en C.H.U. : 1 an et 3 mois		Durée <u>moyenne</u> de séjour en Urgence Familles 30 pl. : 1 an et 5 mois		Durée <u>moyenne</u> de séjour en Urgence Familles 15 pl. : 2 mois et demi	

Que ce soit sur l'insertion ou les dispositifs d'urgence, la moyenne de prise en charge n'atteint pas 2 ans... Ces moyennes sont à pondérer : la durée de séjour de chaque famille indique de la singularité, elle peut jouer d'écarts importants en relation compte tenu des situations et s'étirait considérablement.

A noter, pour deux des trois familles réorientées en interne, le cumul de leur temps de présence sur les deux dispositifs amènent respectivement à un temps de séjour de presque 4 ans pour l'une et 3 ans et 4 mois pour l'autre.

Les séjours les plus longs parlent fréquemment de parcours où tout est à mettre en œuvre et en premier lieu la régularisation administrative. Elles traduisent des situations complexes et fragiles où construire/retrouver une stabilité demande du temps. L'accès au logement peut prendre du temps au regard des ressources particulièrement.

A souligner, l'impact de la violence conjugale est dans cet accès au logement très présent. Procédures civiles et désolidarisation des baux.... ont des effets directs et dans le temps, sur le logement des femmes.

1.5) Rapport d'activité C.ESF

L'année 2018 a vu la réalisation de **37** ateliers pour les familles, répartis comme suit :

- 10 ateliers enfants
- 27 en direction des femmes en individuel ou en groupe : particulièrement, 7 ateliers "soutien à la parentalité", 7 concernant les accidents domestiques, 6 sur les économies d'énergie et le tri sélectif. Les autres ateliers se sont répartis sur l'impact des écrans, l'égalité femmes-hommes, cuisine du monde.

Quelques faits marquants :

Au cours du second semestre 2018, c'est l'aménagement de quatre nouveaux appartements (soit l'ouverture de 15 nouvelles places d'urgence familles) qui a été prioritaire et a donc limité le temps consacré aux ateliers.

Ont été essentiellement maintenus les ateliers destinés aux enfants, beaucoup centrés sur les 5 sens, les émotions, l'estime de soi, le théâtre, le yoga et enfin l'égalité des droits filles et garçons avec la création d'un jeu spécifique permettant de les y sensibiliser.

De même, nous avons poursuivi en priorité les ateliers prévention des accidents domestiques ainsi que ceux sur les économies d'énergie et le tri sélectif, ateliers rendus obligatoires à l'admission de nouvelles familles sur leur lieu d'hébergement. Dans la continuité de travail et des besoins évalués ou indications pertinentes, de nouveaux ateliers sont construits

Atelier bricolage

Régulièrement, une fois par an, Saïd Dassouquine, notre agent d'entretien, et moi-même intervenons sur chaque appartement afin d'y réaliser un état des lieux intermédiaire qui nous permet d'évaluer comment l'appartement est occupé et surtout sur le long terme, quels seront les travaux ou les réparations à y engager.

Sur proposition de Saïd Dassouquine, un atelier bricolage est proposé aux femmes lors de l'état des lieux intermédiaires. C'est l'occasion pour lui de montrer à chaque nouvelle hébergée, où se trouve le compteur électrique, d'expliquer le fonctionnement du disjoncteur, de montrer où sont situés les compteurs d'eau et les robinets d'arrêt mais aussi de montrer quelques interventions simples.

Ces indications peuvent être utiles en cas d'urgence survenant la nuit ou le week-end mais le seront également lorsque les femmes seront relogées. Ces ateliers participent à l'exercice de l'autonomie des femmes, ici dans le domaine du quotidien.

QUESTIONS DE SANTE

Des études ont montré le danger des écrans (Smartphone, tablette, télévision ou ordinateur) pour les moins de 3 ans (troubles du développement, retard d'apprentissage, difficultés de communication...), et les risques d'une consommation non surveillée, non parlée, et excessive pour les enfants de plus de 3 ans. De nombreux articles sont parus ces dernières années où les professionnels de la petite enfance alertent sur des faits inquiétants, certains parlent de « symptômes évoquant un syndrome autistique » (Cahier du Monde n°22536 du Mercredi 28 Juin 2017).

Dans la population en général, il est constaté que certains enfants passent beaucoup de temps devant la télévision, celle-ci se trouvant parfois allumée en continu dans l'appartement. Les parents ne surveillent pas forcément ce que les enfants regardent.... De même certains enfants ont accès à des vidéos sur Internet sans surveillance, et à des contenus parfois choquants et inadaptés à leur âge.

Ces constats nous les faisons également auprès des familles hébergées lors des entretiens, à domicile ou au bureau. Quand les enfants sont présents, il arrive souvent que les mères leur prêtent leur téléphone afin de les calmer ou de les occuper tout simplement.

Une intervention de sensibilisation sur cette thématique, nous a semblé pertinente avant d'envisager de travailler cette question avec nos résidentes.

Les objectifs fixés sont :

- Donner des repères aux mères accueillies : quels écrans, à quel âge, combien de temps, comment ?
- Sensibiliser aux risques sur Internet, aux risques d'un usage excessif ou inadapté, au droit à l'image et à la vie privée
- Mieux comprendre ensemble les nouvelles technologies pour un meilleur usage

Nous avons dans un premier temps entrepris d'afficher dans les bureaux des panneaux repères pour chaque âge (Vrai/Faux) avant d'organiser les ateliers de prévention.

Nous avons utilisé pour sensibiliser les mamans une vidéo proposée dans le cadre d'une émission « La maison des maternelles sur France 3 » présentant plusieurs invités ayant chacun des positions, des arguments et des pratiques différents par rapport à l'usage des écrans dans la famille.

Pour une maman d'un fils de 6 mois, tous les écrans sont exclus, car pour elle, il ne comprend pas ce qu'il voit à son âge et elle préfère l'emmener se promener et interagir avec lui par le jeu ce qui est plus intéressant pour son développement.

Pour une autre maman d'un fils de 15 mois et de deux ados, le temps passé devant les écrans est limité. Il peut regarder un dessin animé quand il est prêt le matin ou partager cet instant à un autre moment de la journée avec son grand frère.

Les aspects positifs et négatifs tant pour la maman que pour l'enfant y sont étudiés et permettent d'amorcer le débat. Un psychologue, psychanalyste et une directrice d'association e-enfance donnent également leur point de vue et permettent de nuancer les conseils donnés.

Ce support donne matière aux échanges et fournit de riches informations aux femmes.

Ce travail de sensibilisation se poursuivra en 2019, la prise de conscience des dangers encourus et par effets directs, des habitudes/réflexes à modifier ne peuvent s'inscrire que dans le temps.

Marie-Line CAJAL & Flora BERCHOUX.

1.6) Rapport psychologue

Données relatives au public reçu

Eléments quantitatifs

Nombre d'entretien				Nombre de personnes		
entretien familial	Enfant seul	Femme seule	RDV non honorés	Femmes	Enfants	TOTAL
32	27	16	48	22	48	70
75						

Selon notre conception, l'action du psychologue doit contribuer à l'amélioration de la santé des résidentes et de leur(s) enfant(s), au sens où l'a défini l'Organisation Mondiale de la Santé : « *état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». C'est une définition ambitieuse qui, si elle met bien évidemment l'accent sur la santé physique et mentale de la personne, inclut aussi son épanouissement social. A cela nous ajoutons son épanouissement affectif et surtout l'amélioration de sa capacité à s'adapter à de nouveaux événements de vie potentiellement déstabilisateurs. Notre perspective inclut donc un axe prévention : il s'agit d'aider la personne à ne pas se retrouver dans une situation similaire à l'avenir.

Les difficultés de la personne sont envisagées dans une double dynamique considérant l'influence de la santé physique et psychique sur la qualité de l'insertion sociale mais aussi l'influence de l'inscription sociale sur la santé globale. C'est pourquoi le psychologue et les travailleurs sociaux de l'établissement travaillent de concert, dans une complémentarité de leurs actions. Son intervention, d'emblée conçue en articulation avec les missions de l'équipe éducative, complète les moyens mis en place pour accompagner au mieux les résidentes et leur(s) enfant(s) dans leur processus de réparation personnelle et d'insertion socioprofessionnelle.

Les missions du psychologue se déclinent selon 3 modalités d'intervention :

1° Une écoute clinique et psychothérapeutique auprès des résidentes et de leur(s) enfant(s)

Toutes les résidentes et leur(s) enfant(s) bénéficient d'un premier entretien avec le psychologue environ 1 mois après leur arrivée. C'est un temps durant lequel celui-ci se présente et fait connaissance avec la famille. Ce premier échange lui permet d'apprécier les relations entre les membres de la famille, d'estimer les besoins et, le cas échéant, de proposer son aide, ce qui peut déboucher sur 3 axes d'intervention :

- Un 1^{er} axe soutien psychologique et psychothérapie en direction de la résidente pour laquelle il s'agit le plus souvent de comprendre et de se dégager des raisons et mécanismes à l'œuvre dans ce qu'elle a traversé avec son ex-conjoint ;
- Un 2^{ème} axe prévention/aide à la parentalité au travers duquel il s'agit de travailler sur les interactions mère-enfants et d'améliorer les compétences de chacun ;
- Un 3^{ème} axe consultation et psychothérapie en direction des enfants et adolescents qui présentent des troubles psychopathologiques dus aux violences conjugales ou à un climat familial pathogène. La demande initiale peut émaner de la mère, de l'école, de l'éducateur référent ou de l'enfant lui-même.

Sur le plan psychologique et victimologique, il n'existe pas de personnalité "type" de victimes de violences conjugales et toute femme peut y être un jour confrontée. En revanche, ces violences génèrent toujours de la souffrance et une baisse de l'estime de soi comme du narcissisme chez la femme. La honte et la culpabilité sont également très souvent évoquées.

Quant aux enfants reçus, ils ont généralement été, soit témoins, soit directement victimes de violences verbales et/ou physiques dans la famille. En fonction de leur âge, de leurs ressources psychiques et de la qualité des relations psychoaffectives maintenues avec l'un et l'autre des parents, ils présentent plus ou moins de symptômes.

2° Des éclairages psychopathologiques et victimologiques, en synergie avec l'équipe éducative

La fonction institutionnelle du psychologue vise à soutenir l'équipe socio-éducative dans l'accompagnement des personnes en ouvrant la réflexion sur la dimension psychique du sujet dans ses aspects conscients et inconscients. A ce titre, il participe aux 2 réunions hebdomadaires, réunions au cours desquelles sont évoquées les nouvelles admissions, les bilans et les différentes situations générant des interrogations.

Souvent plus à distance des situations, le psychologue met à jour des éléments cliniques et diagnostiques. Il propose sa lecture des événements et comportements, l'objectif étant d'élaborer ensuite, ensemble, des stratégies éducatives adaptées aux éléments de personnalité repérés chez la résidante ou ses enfants.

Il s'agit également d'enclencher un processus qui, en interaction avec l'équipe, fera sens pour chacun dans le cadre du projet individualisé de la résidante et facilitera les prises de décision. Pour ce faire, le psychologue questionne ce qui tend à échapper à la réflexion (évidences et autres illusions de compréhension *a priori*) afin de susciter des pistes de réflexion ouvrant sur des stratégies éducatives plus efficaces, dans l'intérêt de la résidante et de ses enfants.

Dans un premier temps, pour la résidante, être reconnue en tant que victime est indispensable pour se penser en tant que personne ayant subi une maltraitance, sortir de la honte et se débarrasser autant que faire se peut de la culpabilité.

Dans un second temps, dans l'après-coup pourrait-on dire, ce statut peut devenir sclérosant, en particulier s'il se transforme en identité car il maintient alors la femme dans une position immobile. Pour passer à autre chose et reconstruire un nouveau projet de vie, en quelque sorte « tourner la page », il est nécessaire qu'elle lâche ce statut et redevienne pleinement responsable de sa vie en tant que sujet actrice et scénariste, et non plus seulement figurante. Il faut qu'elle reconnaisse et se réapproprie la responsabilité de sa destinée.

Pour des raisons qui, généralement, leur échappent, certaines femmes mettent parfois du temps à finalement lâcher cette identité de victime car celle-ci peut leur apparaître comme une position « confortable » provoquant empathie, compassion et élan de sympathie autour d'elles. Certaines d'entre-elles, à leur corps défendant et de manière inconsciente, peuvent alors instaurer les conditions propices à une relation avec le travailleur social qui les maintiendra finalement dans une position d'inertie, se trompant dans les démarches, annulant les solutions et montages préalablement pensés avec l'éducateur, oubliant les rendez-vous importants, perdant tel dossier, etc...

Concrètement, le travailleur social témoigne alors d'un accompagnement éducatif qui « s'essouffle », ne sachant plus comment motiver la personne dans son projet, se retrouvant dans une impasse avec elle. L'éducateur peut avoir l'impression de tourner en rond, la résidante n'avançant pas réellement dans ses démarches et son projet. Plus gênant encore, il peut aussi parfois rapporter un manque d'authenticité qui fausse la relation et barre tout progrès. Cela peut arriver lorsque la « *rencontre* » entre l'éducateur et la résidante n'a pas vraiment encore eu lieu. Certes ils se sont vus à plusieurs reprises mais c'est comme si un jeu de dupes s'était installé, dans lequel la résidante présente un « *faux Self* » à l'éducateur. La relation est alors faussée et rien ne peut réellement s'engager.

Dans les cas dont nous parlons ici, il est très probable que des « *jeux psychologiques* » se soient installés dans la communication, en lieu et place d'une volonté commune d'aboutir des démarches de réparation personnelle et un projet d'insertion de la résidante. Ces jeux psychologiques doivent être décryptés par le psychologue avec l'aide des travailleurs sociaux dans des temps de travail pouvant déboucher sur une proposition de rencontre de la résidante voire, parfois, sur un temps d'échanges commun entre la résidante, l'éducateur référent et le psychologue, afin de démêler l'imbricolage relationnel.

Lors des réunions hebdomadaires ou dans des moments plus informels, le psychologue est donc également à l'écoute des difficultés rencontrées par les éducateurs avec les résidentes, et inversement, afin de proposer une aide concrète et adaptée à chaque situation telle qu'il en a fait l'analyse.

3° Réseau et partenariat

Lorsque cela s'avère utile, le psychologue rencontre certains partenaires afin de se concerter ou de faire le point par rapport aux personnes suivies conjointement. Il peut s'agir d'un professionnel du secteur social, d'un professeur d'école, d'une assistante sociale de secteur, d'un médecin de ville, d'un spécialiste du corps médical, d'un référent de l'ASE, etc...

Si nécessaire, il peut également être amené à rédiger certains écrits en direction de partenaires, qu'il s'agisse par exemple d'une attestation, d'une note clinique pour un confrère en vue d'une orientation ou, plus rarement, d'une information préoccupante dans la perspective d'un signalement d'enfant en danger.

Christophe MARTAIL, Psychologue clinicien

L'accueil des stagiaires :

Traditionnellement, nous sommes attachés à l'accueil de stagiaires. En 2018, 1 stagiaire - éducatrice spécialisée - a été accueillie sur l'établissement dans le cadre d'un stage long à responsabilité de 12 mois et 1 stagiaire C.ESF en stage de dernière année.

II. LIEU d'ECOUTE d'ACCUEIL et d'ORIENTATION

Crée fin décembre 2011, notre LEAO est référencé parmi les 206 dispositifs recensés sur 99 départements.

Le LEAO a pour objectif de proposer un espace de parole, de réflexion et de décision aux femmes victimes de violences conjugales. Interpellé en amont ou dans l'après coup d'une séparation, il est force d'information, de soutien, d'accompagnement, de prévention et d'orientation à l'endroit des femmes victimes de violences conjugales et par effets directs à l'endroit de leurs enfants. Ce dispositif ne cible pas une tranche d'âge spécifique ni un milieu social particulier, tant la violence conjugale touche un ensemble de catégories. Le seul critère retenu pour ces activités reste celui de la situation de violence et de danger que vivent ou ont vécu ces femmes et par voie directe, leurs enfants.

Ses prestations :

- ☐ L'écoute inconditionnelle et bienveillante sur place ou par téléphone
- ☐ L'Accueil, l'accompagnement dans les démarches juridiques, judiciaires et administratives
- ☐ L'orientation dans un travail de partenariat
- ☐ Une consultation psychologique sur place
- ☐ Une domiciliation administrative spécifique pour ce public
- ☐ Des actions de sensibilisation pour tout partenaire et public, particulièrement les jeunes
- ☐ Une offre de conseils auprès des professionnels(le)s et particulier(e)s

Nos prestations s'inscrivent dans une articulation prenant en compte le contexte et l'historicité des violences, l'impact de celles-ci dans la réalité et sur le psychisme.

Il est essentiel de mener de front une double intervention : celle du conseil, de l'information et celle du soutien psychologique. Recouvrir un espace de choix et de décision fait appel à l'information, le conseil et l'écoute mais aussi au discernement et à la réassurance.

Que ce soit à l'écoute ou sur l'accueil, un relai vers l'espace thérapeutique est toujours possible voire soutenu lorsque la situation appelle à cela. La souplesse et la variété de l'offre permettent de répondre à de nombreux besoins et ce, dans le temps des femmes. Elle permet à chaque professionnel(le) de prendre appui sur ce qui a trait à sa fonction et ses compétences, d'enrichir sa pratique dans une dimension pluridisciplinaire et surtout de répondre aux femmes dans son cadre d'intervention.

Sur sa pause déjeuner, une femme appelle notre numéro d'écoute.

Madame commence l'entretien en évoquant le comportement de son fils pré-adolescent qui dit-elle, reproduit les comportements de son père. Agressif vis-à-vis d'elle, il a été violent physiquement une fois en la bousculant.

Madame constate qu'elle n'a plus aucune autorité sur lui et qu'il change d'attitude avec elle lorsqu'il cherche à obtenir quelque chose.

Son fils pose également des problèmes à l'école. Il est scolarisé en privé, en public cela n'était plus gérable et le professeur principal semble très préoccupé.

Madame parle de son inquiétude, cependant, on sent comme un détachement ou peut être une certaine habitude de ce type de comportement de la part de son fils. Elle ne semble pas affectée.

La violence dont elle est victime, est abordée au travers de son fils. En recentrant sur ce qu'elle évoque des violences conjugales en filigrane, elle parle de toutes les formes de violences qu'elle subit, découvre au travers des échanges, certaines formes de violences qu'elle n'identifiait pas comme les violences économiques.

Elle dit que son mari la pousse à bout, la rabaisse et la tient responsable de ce qui dysfonctionne et ce, devant les enfants. Il y a une jeune fille dont elle parlera très peu, qui semble se faire toute petite.

Tout au long de l'entretien, Madame questionne régulièrement le fait qu'elle ne soit pas partie plus tôt. Le couple est marié et vivent ensemble depuis 27 ans. Elle a entamé une première fois le divorce puis a tout abandonné face à la détresse de M.

Comme de nombreuses femmes, elle exprime de la culpabilité et l'envie de comprendre.

J'observe et entends son ambivalence (allers/retours), sa fragilité et sa détresse : dans la même phrase, madame amorce un questionnement sur elle puis juste après, justifie le fait qu'elle soit restée au regard de ses responsabilités familiales, de leurs difficultés pour avoir des enfants....

Les problèmes de comportements de son fils l'amènent à parler de la nécessité qu'il consulte un psychologue. Le lien est fait avec sa propre envie/nécessité d'éclairer le pourquoi elle est restée mais pour l'instant, Madame n'en est pas là.

La situation qu'elle décrit porterait vers une orientation vers notre psychologue, Il semblerait important qu'elle aille questionner, d'un point de vue psychologique, le pourquoi il est si difficile de quitter ce Monsieur mais je saisis combien elle a déjà beaucoup fait en appelant à l'écoute.

Il s'agit là de nos projections et analyse de la situation ; prendre en compte la mesure des femmes et avoir une « bonne » distance sont essentiels pour écouter et respecter ces femmes,

Je lui explique ce nous pouvons proposer sur l'écoute et l'accueil du point de vue des démarches et accompagnements et présente la consultation psychologique.

L'entretien téléphonique a duré plus d'une heure. Je clôture en lui disant qu'elle peut reprendre contact avec le dispositif dans le temps et le choix qui seraient le sien.

Isabelle FAURE, éducatrice spécialisée

Outil d'évaluation :

Via une base de données spécifique, des fiches individuelles sont renseignées pour chaque appel, chaque accueil et pour tout acte effectué afin de recueillir des données statistiques sur l'activité mais aussi sur le « profil » des femmes et l'aspect contextuel de leurs demandes.

Ce nécessaire recueil d'information n'est pas toujours aisé dans le cadre de l'Écoute où le propos est précisément d'écouter la parole des femmes « comme elle vient », d'autant que certaines d'entre elles ne nous recontacteront pas dans l'année. En conséquence les items ne sont pas renseignés à même hauteur.

Nous avons donc choisi cette année de ne retenir que les données particulièrement renseignées de l'Écoute, les femmes suivies sur l'Accueil étant "parfaitement" identifiées.

2.1) L'Activité Ecoute : 1 temps plein d'écoutante réparti sur l'équipe éducative, 30 heures de permanences par semaine

L'outil téléphone est un support très adapté pour les femmes victimes de violences conjugales souvent traversées par la honte, la culpabilité et l'emprise. Il répond à un besoin de mise en contact qui peut préserver l'anonymat et permet à celles dont la vie est sous surveillance, de se manifester.

Sur l'année 2018, **372** femmes ont été écoutées.

306 femmes, **82%** ont appelé un numéro spécialisé pour la première fois. Chaque année, le renouvellement de notre file active est autour des **80%**, ce pourcentage reste stable... Ce constat ne peut que laisser présager de l'ampleur des situations de violences conjugales.

Le premier contact est un temps extrêmement important tant dans l'acte posé par ces femmes que dans l'accueil et l'écoute qui leur sont réservés. Lors de ce premier appel, un silence est rompu même si fréquemment, la situation de violences vécues n'est pas évoquée comme telle ou fortement banalisée. Cependant, l'appel est dirigé vers un lieu identifié qui de facto, les identifie. Il est alors essentiel de leur proposer un cadre déontologique qui assure sécurité et bienveillance afin d'engager avec elle un travail autour du contexte de violence et des affects qui s'y rattachent, sans jugement et à leur rythme.

Lors de ce premier contact, la femme est reconnue dans un statut de victime. Aucun travail de reconstruction n'est possible sans cette reconnaissance initiale.

A propos des femmes :

72% des femmes sont originaires du département de l'Essonne. Cette réalité reflète l'importance du « service de proximité » et de son repérage.

48% des femmes ont entre 26 et 45 ans, 7% entre 18/25, 9% entre 46/55, et 2% plus de 55 ans. (34% non précisé...).

75% des femmes ont des enfants dont **51%** de **1 à 2** enfants.

La surreprésentation des femmes avec enfants entre **26/45** ans témoignent de l'irruption des violences ou de son intensification lors de l'arrivée d'un enfant dans le couple et de sa persistance.

7% de jeunes femmes se manifestent. Cette tranche d'âge n'est pas épargnée par les violences mais l'accès à un numéro d'Écoute ou à un lieu spécialisé restent plus difficiles ou tout du moins, moins adapté au premier abord.

Un travail de terrain auprès des jeunes comme l'utilisation d'outils appropriés à cette tranche d'âge sont absolument nécessaire et nous nous y employons.

63% des femmes sont mariées, pacsées ou en union libre, parmi elles :

- **60%** des femmes sont encore au domicile. Pour **29%** d'entre elles, la violence s'exerce à l'intérieur du foyer, l'écoute et l'accueil sont souvent les premiers espaces qui leur permettent de rompre leur isolement et de révéler les violences qu'elles subissent. Pour, **31%** d'entre elles, les violences physiques ont cessé avec le départ de Monsieur. Ces situations souvent délicates mobilisent angoisses et peurs et la question de la protection de femmes et des enfants est fréquemment posée.
- **40%** ont quitté le domicile, beaucoup en urgence, pour une mise à l'abri, nombreuse se retrouvent dans des situations précaires voire d'errance qui fragilisent considérablement l'acte de départ.

37% de femmes divorcées ou célibataires nous sollicitent dans l'après coup de la séparation, elles demandent essentiellement une aide pour finaliser des démarches d'ordre juridiques et judiciaires mais aussi une écoute et/ou un soutien psychologique, les effets des violences conjugales agissent sur du long terme. La séparation ne signe pas pour autant « la résolution » d'un contexte de violence qui se déplace et se joue fréquemment hors cadre conjugal, particulièrement autour des enfants.

36% de femmes ont un emploi, **64%** ne travaillent pas.

A noter, sur l'année, les femmes appelantes sont dans des situations beaucoup plus précaires et dégradées du point de vue économiques que les précédentes années; la mixité sociale est moins représentée.

Nous constatons un état de paupérisation qui parle de femmes sans titre de séjour mais aussi de femmes dont la liberté et l'autonomie sont barrées par le conjoint et/ou la famille. Leur marge d'autonomie est très faible, les angoisses et les hésitations concernant l'avenir n'en sont que plus vives, la sensation d'isolement renforcée.

Reste pour l'ensemble les difficultés liées à une séparation dont les effets de basculement touchent tous les domaines de la vie, y compris le domaine professionnel.

46% de femmes ont déposé plainte en 2018, ce peut être une première plainte ou la réitération d'acte posé précédemment.

De l'acte posé à la réponse judiciaire, la route est longue et semée d'embûche... Le traitement de la plainte pourra durer des mois et beaucoup resteront sans nouvelle et sans suite.

L'activité du LAEO se situe dans une dimension dynamique en aval ou en amont d'une démarche de plainte.

2.2) Les prestations

Sur l'année 2018, **942** entretiens auprès des femmes ont été dispensés.

□ Motifs de la demande

Le motif de la demande s'entend par la première demande évoquée par les femmes lors de ce contact, le ticket d'entrée qui « justifie » l'appel. Qu'elle soit dans le pragmatisme d'une démarche ou l'évocation d'une situation, la demande recouvre toujours un double besoin : celui d'être écoutée et reconnue, celui d'être informée et conseillée.

Les demandes		Les réponses & informations	
Conseils	41 %	Ecoute	25 %
Suivi	75 %	Suivi/soutien	80 %
Juridique	27 %	RDV accueil	22 %
Hébergement	2 %	Juridique	55 %
Social	2 %	Social	13 %
Demande de RDV	22 %	Médical	1 %
		Hébergement	9 %
		UCMJ	5 %

L'écart entre la demande et la réponse évoque le travail réalisé dans l'entretien et les éléments qui ont surgi ou précisé durant ce temps d'échange et d'écoute.

Les réponses et informations proposées par les écoutant(e)s s'appuient sur la demande initiale puis se déroulent du point de vue de ce qui est repéré, évalué et traduit des situations. Elles sont la résultante d'une écoute attentive de chaque femme, dans un contexte singulier et sont toujours explicitées.

Notre numéro d'Écoute est aussi sollicité par des professionnels(le)s et particulier(e)s qui veulent évoquer une situation de violences conjugales dont ils ont connaissance ou dont ils ont été témoins. Des conseils et un soutien leur sont dispensés. Ces contacts sont importants, ils parlent de personnes sensibilisées et réactives qui participent de leur place à dénoncer les violences, à assister les femmes et les enfants.

Des orientations :

18 % services sociaux, (MDS, CCAS.. pour accès aux droits et hébergements/logements),

18 % Police, gendarmerie

28 % Avocate

15 % SIAO 115

20 % Autres (association spécialisées, domiciliation, médical, psychologue)

Les orientations sont faites après un travail sur le contexte de violences et la situation des femmes. Elles sont proposées lorsque les femmes se sentent prêtes à faire les démarches.

Cela entend un travail partenarial important comme une connaissance des dispositifs et de leur évolution. A noter, l'Écoute accueille des femmes pour qui les démarches dans la réalité ne sont pas encore envisagées sur ce temps, elles n'en sont pas là.

2.3) L'Activité Accueil :

2 temps plein d'accueillantes, 1 temps partiel de psychologue de 9 heures hebdomadaires

Cette activité s'articule en complément de l'écoute téléphonique par un accueil in situ des femmes, un accompagnement dans les démarches, une consultation psychologique et une domiciliation administrative.

Le cadre de l'Accueil repose sur un principe d'inconditionnalité, toute femme victime de violences y est accueillie et écoutée à son rythme, sans jugement et dans la singularité de son histoire. Aucune contractualisation n'est envisagée, cet espace est celui de la parole et des mises en acte des femmes, dans le temps qui est le leur.

Les femmes sont accueillies sur place dans le cadre d'un rendez-vous ou d'une visite spontanée. Les accueillantes et la psychologue s'engagent dans une responsabilité de suivi et dans le maintien d'un cadre déontologique ce qui permet aux femmes de s'inscrire dans un espace relationnel repéré, de s'y poser et d'y avancer.

Le travail d'équipe a un axe pluridisciplinaire, « travailler ensemble » est un cadre de référence et un contexte d'intervention pour répondre aux besoins et à la demande des femmes. Il permet à l'équipe une réflexion croisée, complexe et étayante, nécessaire face aux situations des femmes rencontrées.

L'articulation de l'accompagnement psychologique et éducatif du LEAO

Sur l'Accueil, nous sommes trois professionnelles, deux éducatrices spécialisées et une psychologue clinicienne-psychanalyste, à recevoir les femmes « victimes de violences conjugales ». Selon leurs demandes singulières, elles peuvent être accompagnées par la psychologue ou l'éducatrice spécialisée ou conjointement engager un suivi dans ces deux espaces distincts. Tous les cas de figures sont possibles. Cette posture d'accompagnement que nous défendons suppose de s'ajuster et de s'adapter à la singularité et la complexité de chaque situation. Les rôles et fonctions de chacune des professionnelles que nous sommes, sont clairement définis, chacune d'entre nous étant ainsi reconnue dans l'exercice de notre différence professionnelle. Nous n'occupons pas la même place et la même fonction auprès des femmes que nous recevons et c'est certainement là que se situe l'articulation, la richesse de notre travail d'accompagnement psychique, clinique et éducatif.

Ainsi, le rôle de la psychologue clinicienne est double, d'une part elle soutient psychiquement les femmes et d'autre part elle soutient cliniquement l'équipe éducative quant à la posture à tenir dans les situations singulières et complexes des femmes que nous recevons et accompagnons. Il est de même pour la fonction éducative, qui peut être double. En effet, la psychologue peut également s'appuyer sur notre éclairage professionnel en nous présentant des situations cliniques de femmes qu'elle reçoit et que nous ne rencontrons pas. Pour chacune des professionnelles du LEAO, cette posture suppose une compétence à passer d'un registre à un autre pour réfléchir et penser l'orientation à donner à chaque accompagnement.

Sabrina PARTOUCHE, éducatrice spécialisée

En 2018, **210** femmes ont sollicitées l'Accueil, **166** femmes dont **125 pour la première fois** ont été reçues soit par le biais d'une visite sur place soit par une prise de rendez-vous, la file active a été renouvelée à **85%**.

44 femmes (**21%**) ne sont pas venues à leurs rendez-vous.

142 femmes bénéficient/ont bénéficié d'un suivi de proximité. Leur situation appelle à un accompagnement très soutenu. Entretiens, démarches annexes, tenue des dossiers, travail partenarial renforcé, orientation soutenue sont engagés.

41% des femmes ont été informées par des services sociaux

19% par des associations

12% par le 39/19

10% par des proches

18% autres - Police, Gendarmerie, avocates...

A propos des femmes :

82% de femmes ont un ou des enfants

71% sont mariées, en union libre ou pacsées / **78%** sont au domicile et pour **34%** d'entre elles, le conjoint est parti du domicile.

11% ont entre 18 et 25 ans

31% ont entre 26 et 35 ans

42% entre 36 et 45 ans

16% entre 46 et + de 55 ans

33% de femmes ont un emploi et **62%** n'en ont pas. **8%** de femmes n'ont aucune ressource.

45% de femmes ont déjà porté plainte avant de nous rencontrer et **34%** n'ont jamais fait de démarche de plainte ou de main courante.

Focal sur les 18/25 ans :

Il reste difficile de toucher les jeunes femmes, la terminologie "violences conjugales" ne semble pas faire écho pour elles et n'est pas adapté. Les outils "traditionnels" tels que l'Ecoute téléphonique ou le rendez-vous sur la structure, sont peu adaptés. Les jeunes femmes que nous recevons sont fréquemment dans des contextes lourds, elles présentent souvent de grandes fragilités contextuelles mais aussi en relation avec leur histoire familiale. L'articulation psycho-social est très adaptée à ces situations.

Mme N.

En octobre, Mme N., 22 ans, nous appelle, sur la permanence d'écoute, sur les conseils de l'assistance sociale du centre où elle est hébergée. Elle souhaite parler à quelqu'un, mais il est difficile pour elle d'évoquer sa situation car elle n'a jamais parlé des violences conjugales. Mme est orientée sur la psychologue. Elle annule et reporte son premier rendez-vous et ne se présente pas au second.

Un mois plus tard, Mme rappelle pour prendre un rendez-vous parce que, dit-elle, ça fait presque plusieurs années que ça a eu lieu et qu'elle n'arrive pas à avancer. La situation actuelle la rend malade dans tous les sens du terme, elle fait des allers retours réguliers aux urgences. Un rendez-vous avec une éducatrice lui est proposé.

Lors du premier entretien, Madame livre le récit de son enfance, placement dès son plus jeune âge, adolescence chaotique et passages en hôpital psychiatrique....Puis, elle raconte sa vie avec le père de sa fille, un travailleur social, rencontré lorsqu'elle était mineure, lors d'un séjour de rupture à l'étranger. Mme, une fois majeure, est repartie pour épouser cet homme, elle a tardivement découvert sa grossesse.

Madame évoque sa vie dans la famille de Monsieur, se levant aux aurores et s'occupant seule de la maison – ménage, repas lessive...- sa journée de travail ne se terminait pas avant 22 heures. Ce rythme s'est poursuivi après son accouchement, elle devait du reste, garder sa fille dans le dos...

Madame décrit un enfer vécu au quotidien : Monsieur lui disait qu'elle était folle et la brutalisait quotidiennement.

Madame a dû porter un voile intégral. Elle explique qu'elle a tenté de fuir, Mr l'a alors poursuivi et maltraitée au vue de tous.

Grâce à l'intervention d'un proche, elle a pu partir mais n'a pas eu le droit d'emmener sa fille. Arrivée en France, elle a été prise en charge par le 115 puis une structure d'hébergement.

Madame voit rarement sa fille, via un réseau social. Celle-ci ne parle pas le français et Madame est présentée comme étant sa tante. Mme dit qu'elle ne s'en sort pas, qu'elle est revenue pour se reconstruire et offrir une situation correcte à sa fille mais qu'elle tourne en rond.

Mme questionne son attitude, sa façon détachée de raconter ce qu'elle a vécu, son envie de mourir ; elle cherche des explications.

Au terme de cet entretien de près de 2h00, nous voyons les différentes démarches possibles pour obtenir la garde de sa fille. Madame présente une grande souffrance psychique.

Une nouvelle proposition de rendez-vous avec la psychologue lui est faite ce que Madame accepte.

Madame N. ne nous a pas sollicité pour la suite des démarches concrètes envisagées mais a engagé un suivi régulier avec la psychologue.

Caroline JARDIN, éducatrice spécialisée

□ Des prestations :

L'activité de l'accueil se déroule sur l'ensemble de la semaine et 2 samedis par mois. Toute femme qui nous sollicite soit par téléphone, soit directement sur place, est entendue dans sa demande ; en effet, rappelons que ce dispositif accolé au CHRS, bénéficie de son infra structure et de la mobilisation de l'ensemble du personnel.

Lors de la prise de rendez-vous, lorsque notre structure est éloignée du domicile ou de l'hébergement de la personne, nous proposons une orientation vers des structures spécialisées plus à proximité. Majoritairement, les femmes maintiennent leur rendez-vous.

□ Des entretiens

Le premier entretien permet une première évaluation de la demande en matière de soutien, d'accompagnement, d'orientation mais surtout s'inscrit dans un registre d'écoute où le contexte de violence est évoqué voir « déposé ou dévoilé ».

Ces entretiens sont denses et il est essentiel de prendre et donner du temps aux femmes qui pour beaucoup, font pour la première fois cette démarche.

Ces entretiens s'inscrivent dans la trajectoire des femmes pour sortir du silence et lever le secret. Ils leur permettent de témoigner des violences et de vérifier auprès d'un tiers repéré que ce qu'elles traversent n'est ni « normal », ni soutenable.

Les entretiens de suivi s'attachent à ce qui a trait aux démarches tant dans une dimension administrative que dans la préparation sur le fond et s'inscrivent dans le déroulé de l'histoire de vie des femmes.

Le travail engagé en entretien se prolonge en amont et en aval par la préparation de documents, contacts avec les partenaires associés au suivi et surtout, contacts réguliers avec les femmes par mail, téléphone....

Toute rencontre ouvre à un dossier personnalisé où chaque pièce et document liés aux démarches sont photocopiés et conservés.

- **392** entretiens ont été sollicités par le biais d'une visite spontanée ou d'un rendez-vous sur place, **90** n'ont pas été honorés. Les absences aux rendez-vous rendent compte d'annulation contextuelle, mais pas seulement. C'est principalement, dans le cadre d'un premier rendez-vous que les femmes « s'absentent ».
- **236** entretiens par téléphone dans le cadre du suivi ont été dispensés

Il faut noter que la période de grève SNCF a beaucoup impacté la tenue des rendez- vous; l'accès à nos locaux est devenu difficile voire impossible pour certaines.

□ Des actes et des démarches :

99 dossiers ou documents : 58% de dossiers d'aide juridictionnelle et JAF, **18%** d'attestations et **24%** de divers documents : régularisation administratives, courriers au procureur ou avocats...

Au cours de l'année 2018 et dans le cadre de leur suivi, **21%** de femmes ont déposé plainte, **45%** avaient déjà déposé plainte avant de rencontrer une accueillante.

62% ont été aidées et soutenues dans une démarche liée à une procédure pénale, **46%** pour une procédure civile et **15%** pour une procédure administrative.

Pour les femmes rencontrées plus ponctuellement, toutes sont informées sur les droits auxquels elles peuvent prétendre en matière de violences conjugales et droits généralistes.

Ce travail d'accompagnement est bien sûr en relation avec les procédures en œuvre dans les situations de violences conjugales et la réactivité dont doit faire preuve les femmes qu'il est essentiel de soutenir.

Ce travail s'accompagne toujours d'une information précise auprès des femmes sur le montage didactique du dossier, d'une explication sur la mise en perspective engagée dans le dépôt du dossier ou de la démarche à engager et bien sûr, l'étape qu'ils occupent dans le parcours singulier de chacune.

L'écrit occupe une place importante dans ce dispositif, chaque entretien est retranscrit et formalisé, l'historique des violences traduit avec précision. Cette transcription est une mémoire vive permettant aux femmes d'interpeller le dispositif sur le temps qui est le leur, dans le temps dans lequel s'inscrivent les violences conjugales.

Il n'est pas inhabituel qu'une femme nous demande de produire une attestation des années après son passage sur établissement où réengage un suivi.

□ **Les accompagnements extérieurs :**

Sur l'année 2018, **52** accompagnements ont été effectués : **22%** au tribunal, **69%** chez l'avocate et **10%** au commissariat. Il faut préciser que le nombre d'accompagnements est tout à fait tributaire du temps lié aux procédures civiles et à la nature des réponses pénales prononcées par la justice à l'encontre des violences conjugales. Il est à noter que de nombreuses plaintes sont classées sans suite et n'engagent pas de procédures.

En amont, un important travail de préparation est engagé en avec les femmes et auprès des partenaires directs. Cette préparation permet à de nombreuses femmes de choisir d'effectuer leurs démarches seules. La mise en place de relais adaptés et la possibilité de joindre « à tout moment » leur référente les assure suffisamment pour mener à bien leurs démarches dans une bonne lisibilité.

□ **Les orientations et les contacts partenaires :**

Les situations des femmes victimes de violences conjugales doivent être appréhendées dans leur globalité afin de permettre aux femmes de sortir des violences et d'entamer/de poursuivre un parcours de reconstruction à tout niveau pour elles et leurs enfants.

Les orientations sont proposées après un travail d'évaluation de chaque situation et en écho aux demandes/besoins des femmes.

55% vers une avocate de notre réseau

37% vers un commissariat

35% ont été orientées vers les services sociaux, **19%** vers les MDS pour la constitution d'un dossier SIAO Insertion, **10%** vers le 115

31% vers une association spécialisée, une offre médicale ou psychologique.

Le travail partenarial est un principe d'action indispensable à la mise en œuvre de toute pratique. La mise en relation autour de suivis/situations cimente ce travail et permet aux uns et aux de se repérer et de se compléter. Le travail en partenariat assure aux femmes une cohérence d'interventions et constitue pour elles, un solide maillage propre à les aider et les protéger. Les contacts avec les avocat(e)s sont particulièrement actifs, ceux avec les travailleurs sociaux très réguliers, ceux avec la police et la gendarmerie au cas par cas.

□ **La domiciliation administrative :** un agrément pour **40** femmes « hors hébergement »

63 femmes au total sur l'année ont pu bénéficier de la domiciliation avec **731** courriers reçus. Il y a eu **11** renouvellements, **26** fins de domiciliation (dont **4** pour admission au CHRS) et **3** résiliations (dont **2** pour retour au domicile conjugal).

Les personnes en situation de violences conjugales ne peuvent concrétiser leurs démarches sans une adresse administrative leur permettant de recevoir les documents et courriers relatifs à leur situation en toute sécurité. Cette prestation s'adresse aux femmes qui ont quitté le domicile et pour qui une adresse administrative est indispensable, à celles qui sont encore au domicile et pour qui, une adresse administrative permet d'engager des démarches en toute sécurité, à celles pour qui, protéger leur nouvelle adresse après une séparation est fondamentale.

Le service de domiciliation s'exerce dans les locaux de l'établissement, il bénéficie de la logistique de domiciliation déjà efficiente pour toutes les familles hébergées au CHRS.

Cette prestation a permis à des femmes de prendre contact avec notre structure et de solliciter, dans un deuxième temps, une aide via l'Accueil.

2.4) La prise en charge thérapeutique : psychologue à temps partiel

Nombres de RDV		Nombre de femmes	
Nombre de RDV <u>sollicités</u>	214	Nombre de femmes qui ont <u>sollicité</u> un RDV	64 (dont 57 nouvelles demandes)
Nombre de RDV <u>honorés</u>	136	Nombre de femmes <u>reçues</u>	41 (dont 35 nouvelles)
Nombre de RDV <u>non honorés</u>	78	Nombre de femmes <u>jamais venues</u>	23

Il faut noter que la période de grève SNCF a beaucoup impacté la tenue des rendez- vous; l'accès à nos locaux est devenu difficile voire impossible pour certaines.

Si toutes les femmes qui s'adressent à la psychologue du service du LEAO, arrivent avec ce signifiant « victimes de violences conjugales », chacune en fait un usage différent.

Certaines viennent interroger un choix de partenaire violent, leur difficulté à s'en séparer ; d'autres trouvent à se loger sous cette identification « victimes de violences conjugales » - voire la revendiquent -, par laquelle elles trouvent une certaine forme de reconnaissance.

Il importe peut-être de souligner que ce signifiant « victimes de violence conjugales », est passé, en quelques années, dans le discours courant. Même la question des violences conjugales et des violences faites aux femmes est devenue enfin, et fort heureusement, un fait social et politique. Ce qui n'est pas sans effet sur la clinique et les demandes adressées au dispositif LEAO : en effet, si pour nombre de femmes, cela reste difficile de parler, il y a aujourd'hui, une certaine libération de la parole. Certaines femmes pouvant même s'adresser au dispositif en faisant état d'un certain « savoir » sur la question et sur leur partenaire - bien souvent désigné « pervers narcissique » -, sans formuler de demandes particulières, qu'elles soient administratives ou autres. D'ailleurs, nous faisons le constat que le simple fait de s'adresser à une des deux éducatrices du dispositif, parce que celui-ci est estampillé « violences conjugales », permet à certaines d'entre elles, de trouver un certain apaisement et au-delà, d'opérer un traitement de ce qui passe pour elles. D'où l'importance de se poser la question de l'usage que chaque femme fait du dispositif. Ce que permettent d'interroger les réunions d'équipe - avec les deux éducatrices, la directrice adjointe et la psychologue. Il s'agit bien sûr lors de ces temps d'échange et de réflexions cliniques, de traiter de la question des orientations des femmes reçues (en interne et/ou vers d'autres professionnels), mais au-delà, ce dont il s'agit, c'est la question de l'orientation de notre travail - qu'il soit social ou « psy ».

En effet, si le dispositif a notamment une mission d'information et d'accompagnement auprès des femmes reçues, il importe de se poser la question, pour chacune, des effets de toute intervention dans la réalité, quand bien même celle-ci s'impose. Et notamment, quand il s'agit de mesures judiciaires, telle que porter plainte contre son partenaire. Ce qui n'est jamais anodin. L'accompagnement proposé par le dispositif LEAO ne saurait donc répondre à un programme d'emblée préétabli et « fléché ». Il tient compte, voire se « cale », sur la subjectivité et la temporalité de chaque femme - laquelle temporalité n'est pas toujours celle de la justice. C'est pourquoi ce travail d'articulation psy/éducatif s'avère essentiel.

Sandrine COROUGE, psychologue clinicienne

Madame S, une orientation de la psychologue vers l'éducatrice spécialisée.

Madame K a trouvé nos coordonnées dans le commissariat de police. Elle venait de porter plainte contre son conjoint qui l'avait physiquement agressée, au moment de leur rupture. Madame K. avait laissé tout son univers, ses enfants majeurs, son travail, son appartement... dans son pays pour venir s'installer avec son conjoint en France, après plusieurs années de relations à distance. Monsieur vivait chez sa mère, ne travaillait pas. Assez rapidement, Madame K. aurait observé certains comportements « étranges » chez Monsieur notamment une jalousie excessive à son égard. Madame K. a rapidement trouvé un emploi et pris un appartement pour vivre avec Monsieur. Il aurait commencé à exercer des pressions quotidiennes à son encontre, surveillant ses faits et gestes et la tenait responsable de ses difficultés, Madame ne semblait jamais être à la hauteur de ses exigences. Après plusieurs séparations et retrouvailles, Madame K. a recherché et trouvé un nouvel appartement et a annoncé à Monsieur son souhait de rompre définitivement. La rupture étant insupportable pour lui, à ce moment précis Monsieur l'aurait menacée. Un soir, il l'a suivie jusqu'à son nouvel appartement et est passé à l'acte.

Initialement, sa demande était de rencontrer la psychologue pour être soutenue psychiquement, la décompensation de Monsieur qui s'est soldé par un passage à l'acte violent à son encontre l'avait laissée dans un profond sentiment de peur et d'insécurité.

Au-delà d'être soutenue psychiquement, Madame K. a rapidement demandé à être accompagnée dans ses démarches juridiques et judiciaires attenantes à la violence conjugale. C'est dans ce sens que la psychologue a orientée Madame vers un double-suivi. Ainsi, Madame K. a également pu bénéficier, à son rythme d'un accompagnement spécifique dans ses démarches « concrètes ». Elle a souhaité que je l'informe sur ses droits et ce qu'elle pouvait mettre en place pour se protéger physiquement. Elle m'a sollicitée pour prendre contact avec une avocate, et l'accompagner lors de cette rencontre. Ainsi, Madame K. a pu s'appuyer sur un double accompagnement, étayant et complémentaire, qui lui a permis, chemin faisant, de se réassurer, de reprendre confiance en elle, de construire des limites psychiques et poser des limites concrètes à l'endroit de Monsieur.

Sabrina PARTOUCHE, éducatrice spécialisée

III. LES FORMATIONS : SENSIBILISER & PREVENIR

Depuis de nombreuses années, l'établissement dispense des formations et sensibilisations **sur la question des violences conjugales auprès de publics très diversifiés. Il répond à toute** sollicitation, informer et prévenir sur ces questions relèvent de missions de service public.

L'établissement est dans une démarche projective et créative en la matière pour solliciter de nouveau partenariat mais aussi construire des outils répondant à des besoins évalués.

L'ensemble des actions facilite et encourage la prise de conscience, la mobilisation et le dégagement des victimes de violences conjugales.

Ces actions sont de précieux atouts pour aider les personnel(e)s et acteurs/trices de terrain à la détection des situations de violences et à en faciliter leur révélation. Elles contribuent à entretenir un réseau permanent mobilisé sur cette problématique.

Sur l'année 2018, l'équipe a animé **41 sessions d'une demi-journée** de sensibilisation. Les actions de sensibilisation 2018 ont été dispensées auprès de **195 personnes : 121 femmes et 74 hommes**

- **5 sessions** auprès d'étudiant(e)s ; ces sessions portent sur une sensibilisation « traditionnelle » ou s'inscrivent dans une aide à projet.

Dans le cadre de ma formation d'éducatrice spécialisée, je devais mettre en place un « projet collectif ». Nous étions un groupe de neuf étudiantes et nous avons émis le souhait d'engager une réflexion sur le sujet des violences conjugales.

Pour parvenir au mieux à la réussite de ce projet, nous avons souhaité obtenir des réponses de la part de professionnel(le)s qui travaillent quotidiennement auprès de victimes de violences conjugales. Cette thématique a été longuement débattue au sein du groupe et chacune d'entre nous avait une approche différente.

Nous avons contacté l'établissement Femmes Solidarité 91, spécialisé dans l'hébergement, l'orientation et l'écoute des femmes victimes de violences conjugales, ainsi que leur(s) enfant(s). Nous leur avons proposé une rencontre afin d'échanger et avons reçu une réponse favorable.

Nous avons organisé notre venue et avons pu poser un certain nombre de questions. Nous avons apporté plusieurs éléments avec nous, notamment dans le but de présenter nos premières hypothèses de travail. En effet, notre groupe avait déjà élaboré un éventuel questionnaire à destination des femmes et avait comme idée pour ce projet de mettre en place différents ateliers selon les réponses obtenues.

Notre groupe a été reçu par deux éducatrices spécialisées ; une éducatrice du CHRS et une éducatrice du LEAO. Nous avons été écoutées avec attention. Elles nous ont parlé d'une réalité que nous ne connaissions pas et dont nous avons besoin pour étayer notre projet. L'idée d'une rencontre avec les femmes n'était pas réalisable, mais l'idée de chercher à connaître leurs besoins a été longuement discutée. Les éducatrices nous ont expliqué qu'il était tout à fait possible et intéressant de construire un projet autour des besoins des femmes.

Cette rencontre était très enrichissante et effectivement nécessaire afin d'évaluer les possibilités de travail que nous avons pour la bonne mise en place d'un projet. Nous avons pu ajuster nos premières hypothèses, envisager d'autres perspectives de travail et engager une réflexion vers un projet plus réaliste et plus réalisable. Suite à notre rencontre, nous avons finalement axé notre travail sur « les besoins des femmes victimes de violences conjugales ». Nous avons posté des questionnaires anonymes en ligne afin de connaître les différents besoins et les connaissances de tous au sujet des violences conjugales. Nous avons reçu plus de mille réponses au total et avons même pu engager un travail de prévention par la suite.

J'ai également trouvé intéressant qu'un établissement reçoive régulièrement des étudiants, quels qu'ils soient, dans le but de répondre à leurs interrogations et de transmettre leur expérience.

De plus, j'ai postulé avec intérêt auprès de cet établissement dans l'idée d'y effectuer le stage long de ma formation. Je suis aujourd'hui stagiaire au sein du CHRS.

Julie GUICHARD, Stagiaire éducatrice spécialisée

- 2 sessions auprès de résidentes du SAIS de Morsang sur Orge
- 4 sessions auprès des travailleurs/euses social(e)s du SIAO 91
- 1 session dans le cadre d'un stage de responsabilisation (CIDFF et SPIP de l'Essonne) auprès d'auteurs de violences conjugales a regroupé 10 personnes.
- 1 session auprès des animateurs Jeunesse (Conseil Départemental)

Depuis Mars 2007, une convention tripartite passée entre l'État, la Police/Gendarmerie et trois associations spécialisées permet au professionnel(le)s d'intervenir dans la tenue de permanences en commissariats et gendarmeries ou d'engager des actions de sensibilisation auprès du personnel(le)s de police/gendarmerie.

Depuis 2014, l'établissement a porté son investissement sur le volet « sensibilisation des personnels de police et gendarmerie ». Nous assurons annuellement 18 sessions de 3 heures « Accueil des femmes victimes de violences conjugales et recueil des plaintes » auprès de la police et de la gendarmerie.

Cette prestation se déroule dans nos locaux. L'externalisation des professionnel(le)s est une donnée importante pour susciter de la disponibilité et s'engager dans ce qui est proposé. L'immersion dans une structure d'accueil permet de prendre contact avec l'activité du secteur sociale ; la rencontre et les échanges entre les différent(e)s professionnel(le)s s'instaurent sur un autre mode de part et d'autre.

La prestation « Accueil des femmes victimes de violences conjugales et recueil des plaintes » s'inscrit dans la perspective d'assurer aux femmes, une prise en charge plus ajustée de la part des intervenants par une meilleure évaluation de leurs situations lors **d'un dépôt de plainte**. Elle vise à cet effet **à soutenir et sensibiliser** les professionnel(le)s de terrain :

- 19 sessions de sensibilisation, ont regroupé 26 gendarmes et 26 policiers.
Un retour d'expérience de 2017 s'est réalisé début 2018

Depuis 3 ans l'accent est mis vers des actions de sensibilisation et de prévention auprès des jeunes, particulièrement les plus fragiles. Favoriser la réflexion, échanger et informer sur toute question relevant de l'égalité femmes/hommes relève d'un objectif essentiel à mener auprès de ces jeunes acteurs/actrices en devenir...

9 sessions dans le cadre de l'action « Équité toi » ont regroupé **88** personnes (46 femmes et 42 hommes) :

- 4 sessions auprès de jeunes du LEP de Ris-Orangis
- 3 sessions auprès de jeunes su LEP d'Evry
- 1 session auprès de jeunes du dispositif Tremplin Citoyen
- 1 session auprès de jeunes Mission Locale Nord Essonne

Nous co-animons le jeu « Equité toi » depuis plus de 3 ans maintenant auprès d'un public de jeunes et de femmes, en mission locale, lycée professionnel et/ou centre d'hébergement et de réinsertion social.

Le but de ce jeu est de débattre sur l'égalité des droits homme/femme dans tous les domaines (maison, école, travail et vie sociale et citoyenne) et de prévenir toutes les formes de violences, discriminations ou préjugés existants.

Notre volonté est à chaque fois, de partir de ce que nous apporte le public, d'être dans le non jugement et favoriser l'échange. Notre façon d'animer a évolué au fil des séances. Nous nous sommes adaptées en tenant compte notamment de ce que nous renvoyaient les jeunes.

En 2018, 9 séances ont été réalisées en externe auprès de jeunes dans le cadre de la Mission locale, du dispositif Tremplin du Conseil Départemental et majoritairement cette année, en lycée d'Enseignement Professionnel. Au total 88 jeunes ont participé à cet atelier -

Chaque groupe est différent, cependant, nous avons observé et ce, de façon récurrente, que les jeunes hommes minimisent et/ou banalisent fréquemment l'impact des blagues ou des comportements sexistes ou machistes. Ils peuvent adopter une position radicale concernant le recours à la violence physique dans l'éducation des enfants, ou concernant l'homosexualité qu'ils acceptent différemment s'il s'agit d'homosexualité féminine ou masculine. Filles et garçons tiennent parfois les mêmes positions, notamment sur ce dernier sujet.

Par ailleurs, nous avons régulièrement constaté une méconnaissance pour tous (garçons et filles) du corps et de certaines formes de violences notamment économiques et administratives, de la définition du viol et du concept de viol conjugal.

L'essentiel pour nous est toujours de partir de ce qu'ils amènent et de s'adapter au groupe. Les interactions sont riches et permettent une mise en réflexion/questionnement mais aussi une inflexion notable dans le positionnement et ressenti de chacun(e);

Après une séance difficile et un peu chahutée de la part d'un jeune, nous avons échangé avec le psychologue du CHRS et interrogé notre façon de pratiquer. Ce travail a permis de soulever des points à améliorer et nous a amenées à redéfinir notre cadre d'intervention. Ainsi, nous avons modifié notre façon de nous positionner dans la salle. Jusqu'alors assises côte à côte face au groupe, nous nous sommes positionnées en face à face parmi les participant(e)s. Côte à côte, face au groupe, faisait très scolaire, avec le schéma du « sachant » face à ses élèves. Etre au cœur du groupe indique que l'échange n'est pas unilatéral, que le savoir et l'expérience sont partagés. Cela permet une plus grande proximité avec les participant(e)s.

Nous avons ensuite changé notre façon de nous présenter et d'énoncer les objectifs de l'atelier. En effet, nous avons réalisé que nous confondions objectifs et moyens d'y parvenir. Nous parlions d'échanges comme objectif alors que ce n'est que le moyen de parvenir à faire évoluer les représentations qui constitue bien l'objectif de cette action.

Nous avons enfin modifié certaines règles du jeu. Jusqu'alors, la consigne était de ne pas parler de soi, par peur de débordement. Après réflexion nous nous sommes rendues compte qu'il est extrêmement difficile voire impossible de respecter cette consigne. Nous demandons maintenant aux participants de dire « je » et pas « nous » ou « on ». Certains participant(e)s, nous avaient clairement exprimé leur frustration de ne pas pouvoir parler d'eux. Il s'avère que nos craintes (peur de se faire débordées) n'étaient pas fondées. Parler en son nom, apporte des exemples de son vécu, de la couleur aux échanges et permet à chacun(e) de s'engager dans l'interaction. Nous avons pu constater que les participant(e)s n'utilisent pas cet espace comme un groupe de parole mais comme un espace d'échanges sécurisé.

Pour finir, nous avons simplifié le questionnaire d'évaluation que nous soumettions à chaque fin de séance, facilitant la participation des participant(e)s et notre travail de dépouillement dans l'après coup de chaque séance.

Nous avons pu alors observer au fil des séances combien ces aspects qui peuvent paraître anodins, sont importants, mobilisent différemment le groupe et son expression, facilite le bon déroulement d'un atelier et surtout, l'expression et la mobilisation de l'ensemble.

Marie-Line CAJAL, C.ESF & Isabelle FAURE, éducatrice spécialisée

En complément, l'établissement est sollicité pour des interventions sur les questions en lien avec les femmes victimes de violences conjugales. Ce peut être sur des temps forts comme celui de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars ou de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre mais aussi dans le courant de l'année sur sollicitations de partenaires.

Pour exemple : intervention en octobre dans le cadre du réseau santé de la ville de Viry Chatillon, en novembre dans le cadre du colloque de la « journée internationale de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes » organisé par la coordonnatrice du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Grand Paris Sud Territoire Seine Essonne à destination des professionnel(le)s de santé, du secteur social et des forces de l'ordre, en décembre dans le cadre de la journée « violences intrafamiliales » en direction des professionnel(le)s du secteur social organisé par la maison de la justice et du droit d'Athis Mons...

Vous subissez des humiliations,



des insultes, des menaces,
des pressions psychologiques,
des coups, des agressions sexuelles,
des viols conjugaux, ...

**Accueil gratuit
et confidentiel**

**Femmes
Solidarité
91**

**LIEU D'ÉCOUTE, D'ACCUEIL
ET D'ORIENTATION SPÉCIALISÉ POUR LES
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES**

Une professionnelle vous propose une écoute bienveillante ainsi que des conseils adaptés à votre situation, lors de nos permanences téléphoniques les lundis et mercredis de 9h00 à 17h30 et les mardis, jeudis et vendredis de 13h00 à 17h30 au :

01 70 58 93 30

Vous pouvez également nous contacter pour prendre rendez-vous au 01 70 58 93 37 de 9h00 à 18h00. Des professionnelles (éducatrices spécialisées et psychologue) vous accueillent sur place pour un entretien concernant votre situation de violences conjugales.

**Vous êtes isolée, vous ressentez
de la peur, de la honte, de la culpabilité
et vous n'osez pas en parler**

En France, 1 femme meurt suite aux violences de la part de son conjoint tous les 2,5 jours

Ces violences sont inacceptables et punies par la loi.



Depuis 1981, notre établissement est spécialisé dans l'écoute, l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales.

